



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE

Du 6 au 11 AVRIL 2018

- [**SOCIAL Grève des cheminots : interview de Guillaume Pepy, président de la SNCF « Le statut ne pénalise pas l'entreprise »**](#)
- [**Le monde va mieux selon certains critères, et bien mal selon d'autres \(1\)**](#)
- [**La SNCF parmi les meilleurs réseaux européens**](#)
- [**Les 500 top-ultra-riches gagnent en moyenne 1 670 fois plus que les plus pauvres**](#)
- [**Le vieux mythe de l'adéquation formation-emploi**](#)
- [**Trois droits à conquérir En finir avec les luttes défensives**](#)
- [**Edgar Morin : "L'humanisme, c'est prendre le parti d'Eros contre Thanatos ! "**](#)
- [**La dette odieuse**](#)
- [**Secret des affaires : les voies impénétrables du pouvoir et de l'argent**](#)
- [**Les inégalités hommes-femmes se creusent tout au long du parcours professionnel INSEE**](#)
- [**ANALYSES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**](#)
- [**L'emploi dans la fonction publique en 2016 L'emploi augmente sauf dans le versant territorial**](#)

SOCIAL Grève des cheminots : interview de Guillaume Pepy, président de la SNCF « Le statut ne pénalise pas l'entreprise »

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL JALABERT DAUPHINE LIBERE 5/4/18

Guillaume Pepy est à la tête de la SNCF depuis 2008. Son mandat actuel expire en 2020. Photo Brigitte Baudesson/SNCF

Guillaume Pepy revient sur le conflit en cours et explique pourquoi de son point de vue, l'embauche de cheminots avec le statut actuel n'est plus possible dans un système de concurrence sur le rail. Il détaille les compensations pour les usagers.

Quels gestes fera la SNCF pour les usagers pénalisés par les grèves ?

« J'ai conscience que la grève pénalise gravement les 4,5 millions de voyageurs quotidiens. Une promesse a été tenue : l'information est fiable. Nous avons enregistré mardi et mercredi 3,5 millions de visites sur l'application SNCF. Pour les clients grandes lignes, l'échange et/ou les remboursements des billets seront gratuits y compris pour les billets à petits prix non échangeables non remboursables. L'engagement horaire garanti s'applique aussi pendant la grève. Pour les abonnés TER, tout dépend des conventions avec les régions. Pour les voyageurs occasionnels, le billet reste utilisable 10 jours et remboursables deux mois. L'abonnement TGVmax est prolongé d'un mois. »

Peut-on déjà estimer un coût de ces grèves pour la SNCF ?

« Il est encore tôt car il faudra prendre en compte, en plus des pertes, les services supplémentaires mis en place. En Rhône-Alpes, 948 circulations TER par train ou autocar ont été assurées mardi et mercredi. L'heure n'est pas de faire les comptes mais de penser 100 % clients.

Les clients risquent de vous quitter, lassés par la gréiculture comme dit le député Gabriel Attal (LREM) ?

Les clients sont compréhensifs et ont vu les efforts que ce soit les « gilets rouges » en gare, les autocars en plus, le covoiturage gratuit les jours de grève sur IDvroom, les opérations avec les mairies, l'information en temps réel sur nos canaux. Nous mettons les moyens à disposition pour maintenir un service public. Mais les voyageurs n'ont pas envie que ça dure, c'est évident.

Pour vous c'est une grève unique, donc sans paiement des jours de repos. Vous confirmez ?

Oui c'est une seule et même grève, elle a d'ailleurs été annoncée ainsi. Qu'elle soit découpée en séquences, prévues à l'avance, ne change rien : il s'agit bien de s'opposer à la réforme ferroviaire. Nous appliquons donc les règles prévues dans de tels cas, rien de plus.

En quoi le statut des cheminots pénaliserait l'entreprise davantage demain qu'aujourd'hui ?

Le statut ne pénalise pas l'entreprise. Tous les cheminots qui sont au statut le conservent. La question est la suivante : avec l'arrivée de la concurrence dans le secteur voyageurs, la SNCF peut-elle rester la seule à embaucher au statut ? Les règles d'embauche doivent être équitables pour l'entreprise et justes pour l'ensemble des futurs cheminots qu'ils travaillent ou non à la SNCF. Le véritable enjeu c'est d'abord la convention collective qui protégera l'ensemble des futurs cheminots. Et pour la SNCF, le nouveau cadre social de haut niveau qui sera discuté dans l'entreprise dans les prochains mois. Il n'est pas question de recruter des cheminots au rabais. Les parcours de carrières, la mobilité, la montée en compétences, les garanties sociales : ces sujets sont sur la table pour proposer un cadre motivant et attractif à de futures recrues qui auront le choix de travailler à la SNCF ou pour un concurrent. Et il y a des candidats : 370 000 par an ! Or, aujourd'hui, à

l'embauche dans un métier donné, on ne peut pas tenir compte de l'expérience ou des qualifications acquises ailleurs. Toute recrue au statut débute au premier niveau comme si elle sortait de l'école. Ces règles rigides doivent être revues.

La dette n'a rien à voir avec le statut. Les syndicats dénoncent un jeu de dupes ? Qu'attendez-vous de l'État sur la dette estimée à 50 milliards ?

La dette n'est pas celle des cheminots mais liée à des investissements décidés par les pouvoirs publics à diverses époques. La SNCF ne peut pas partir dans un système de concurrence avec des pieds de plomb. Ce ne serait pas équitable. Le Premier ministre a été clair : l'État prendra ses responsabilités.

Les cheminots ont été présentés comme des privilégiés. Est-ce juste ?

Non, Je n'ai jamais accepté et n'accepterai jamais qu'on dise qu'ils sont privilégiés. Je le dis clairement : ce qu'on a lu sur des blogs, des réseaux sociaux, comportait des propos blessants et profondément injustes. L'avenir de la SNCF et du rail se construira avec les cheminots d'aujourd'hui et leurs futurs collègues, jamais sans eux !

Comment renouer le dialogue ?

Il n'est pas rompu. À partir de la semaine prochaine, nous ouvrons dans l'entreprise des concertations sur l'organisation du travail, les métiers, d'aujourd'hui et de demain, l'élargissement des compétences, une meilleure reconnaissance du travail. Ma porte est toujours ouverte ?

Peut-on avoir confiance quand le Premier ministre promet « Pas de suppression de lignes » alors que des trains de nuit, des Intercités et des dessertes ont été supprimés ces dernières années ?

Le gouvernement a été super clair : pas de fermetures de lignes. L'évolution des dessertes dépend des régions pour le TER et de l'État pour les Intercités. Il est normal de débattre avec les élus locaux, les associations, de tenir compte de tous les avis pour prendre les décisions. Tous les moyens disponibles sont investis pour rénover le réseau ferroviaire pour diminuer les pannes et proposer plus de trains avec une meilleure qualité de service. Toute notre énergie est mobilisée pour que SNCF soit gagnante lorsqu'une région lancera un appel d'offres. Nous devons être capables de proposer plus de choix aux régions pour s'adapter aux appels d'offres.

jeudi 5 avril 2018

Le monde va mieux selon certains critères, et bien mal selon d'autres (1)

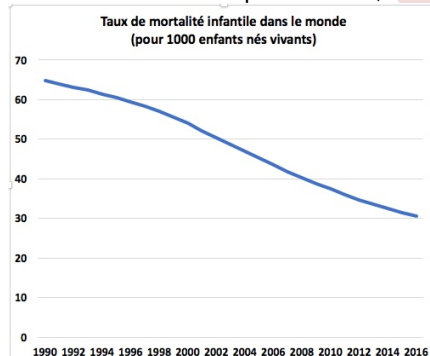
- **JEAN GADREY** 08/04/2018

Non, ce titre ne relève pas du « en même temps » jupitérien, mais de chiffres sérieux (donc contestables, mais sérieusement...) et de graphiques mis au point par votre serviteur. Mes commentaires seront très brefs, car, s'il est vrai que tout chiffre ou graphique suscite des questions et exigerait des interprétations critiques, je ne souhaite pas alourdir encore plus ces deux billets denses. En revanche, je fournirai les sources. Dans ce premier billet, je vais « positiver ».

LE MONDE VA DE MIEUX EN MIEUX SELON CERTAINS CRITÈRES

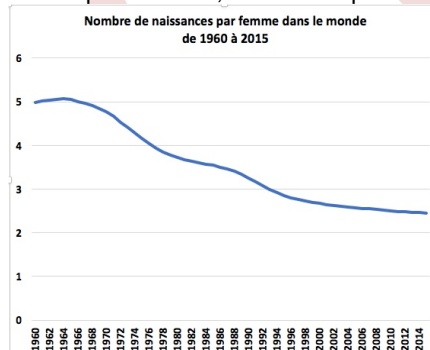
Voici quelques données, d'abord sous forme de graphiques. La source des quatre premiers est [la base de données](#) assez gigantesque de la Banque mondiale (utilisant elle-même diverses sources).

Commentaire : on est passé de 52,6 ans à 71,9 ans entre 1960 et 2015.



Commentaire : 64,8 pour mille en 1990, 30,5 en 2016, une division par plus de deux en seulement 26 ans.

On est passé de 42,2 % de très pauvres en 1981 à 10,7 % en 2013, une division par quatre.



Le taux de fertilité était supérieur à 5 enfants par femme au début des années 1960 dans le monde. Il est actuellement de 2,45 et il continue à décroître, bien que plus lentement depuis dix ans.

Je complète ces quatre graphiques par deux chiffres issus du « [Rapport sur les objectifs de développement durable 2016](#) » des Nations Unies.

1) La proportion de la population mondiale souffrant de la faim est passée de 15 % en 2000-2002 à 11 % en 2014-2016. MAIS plus de 790 millions de personnes n'ont toujours pas un accès régulier à une alimentation adéquate.

2) En 2015, 6,6 milliards de personnes, soit 91 % de la population mondiale, ont utilisé une source d'eau potable améliorée, contre 82 % en 2000.

FORT DÉCLIN HISTORIQUE DE LA VIOLENCE DANS LE MONDE

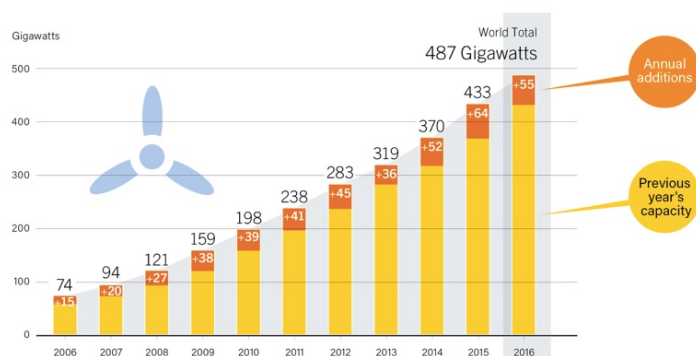
C'est l'un des arguments les plus forts des « optimistes ». Il est d'autant plus impressionnant qu'il va à l'encontre d'idées répandues dans des médias de masse qui surfent sur les faits les plus violents pour booster l'audience. Pour une accumulation de preuves mondiales sur plusieurs siècles, mais aussi au cours du siècle dernier, y compris aux États-Unis, l'énorme « pavé » de Steven Parker « La part d'ange en nous » (1041 pages en caractères serrés ! 27 euros) est LA référence. Pour être honnête, je n'ai pas tout lu, mais suffisamment quand même pour trouver les constats très convaincants, sans partager certaines interprétations. Toutes les formes de violence, individuelle ou collective, sont passées en revue : homicides, violences domestiques, guerres, terrorisme, etc.

On trouve des constats semblables dans le livre de Jacques Lecomte « Le monde va beaucoup mieux que vous ne le croyez ! ». Un livre où l'on trouve de quoi réfléchir à notre éventuel excès de pessimisme sur l'état du monde, mais que je trouve bien léger et parfois partial ou inexact dans certains domaines pourtant clé, en particulier sur la crise écologique. J'y reviendrai un peu plus tard.

ÉNERGIES RENOUVELABLES EN VIVE CROISSANCE

Je termine ce panorama « positif » par une tendance (que certains ne jugent pas 100% positive, mais je n'entre pas dans ce débat). Il s'agit de la vive croissance mondiale des énergies renouvelables. Source : le rapport mondial annuel le plus complet, [celui de REN21](#), publié en juin 2017, repris dans toute la presse, [dont Le Monde](#). Je me limite à deux des graphiques de ce rapport. Ils concernent deux des (nombreuses) énergies renouvelables en très forte croissance entre 2006 et 2016 : le solaire photovoltaïque et l'éolien.

Wind Power Global Capacity and Annual Additions, 2006-2016

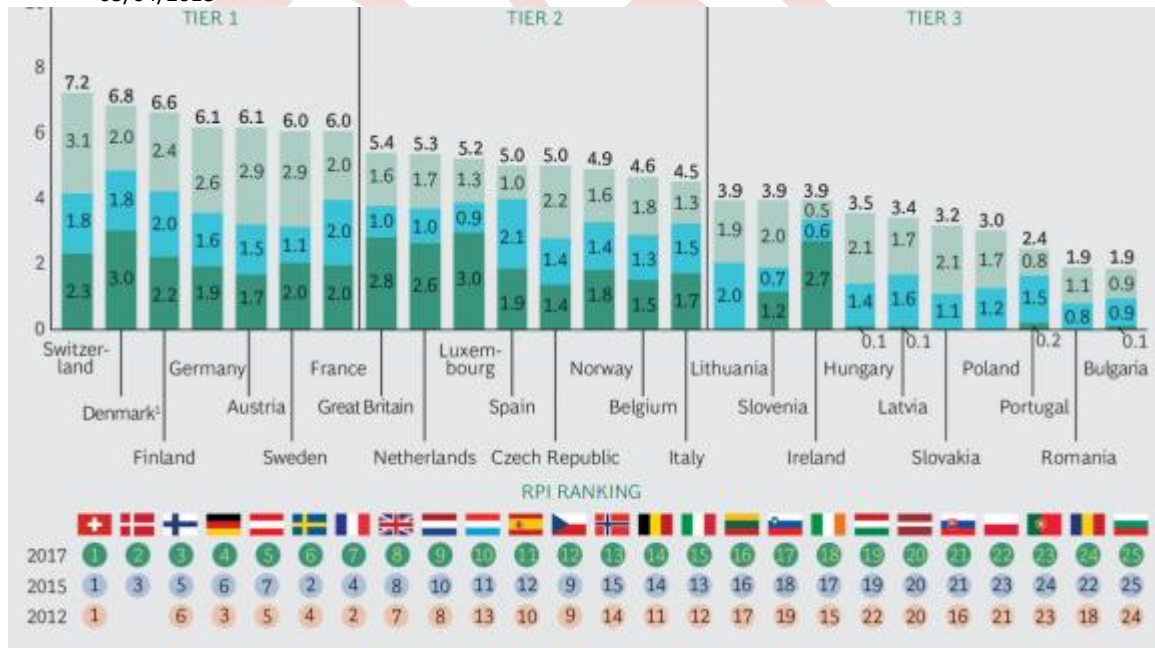


Bon, alors, le moral est bon ? Profitez-en, car le billet suivant « positive » moins que chez Carrefour (entre 1988 et 2003, c'était son slogan), au temps où cette entreprise ne licenciat pas en masse après avoir perçu [autour de 400 millions d'euros de CICE et de réductions de cotisations sociales en 2017](#)

Mots-clés : [Economie, développement, consommation, besoins, droits !](#)

La SNCF parmi les meilleurs réseaux européens

- 03/04/2018



Vous pensez, comme Edouard Philippe, que "la situation est alarmante, pour ne pas dire intenable. Les Français, qu'ils prennent ou non le train, payent de plus en plus cher pour un service public qui marche de moins en moins bien. »

Il y a en effet des raisons d'être mécontent de la SNCF : retard à répétition, plusieurs accidents graves ces dernières années, des conducteurs qui ne savent toujours pas qu'ils transportent des êtres humains qu'il faut rassurer en cas de retard, trains hors d'âge, etc.

Mais il se peut que la situation ne soit pas si mauvaise.

C'est en effet [ce qu'estiment les experts du BCG \(Boston Consulting Group\)](#), habitués à comparer les systèmes ferroviaires dans 25 pays européens, et qui classent la France en 4^{ème} position ex aequo (avec l'Allemagne, l'Autriche et la Suède), derrière la Suisse, le Danemark et la Finlande.

Bref, la France se trouve dans le peloton de tête, avec des pays d'Europe du nord réputés depuis longtemps pour la qualité de leur système de transport.

Les critères sont :

- Le taux d'utilisation (fret et passagers) ;
- La qualité de service : ponctualité et prix des billets ;
- La sécurité

Plus encore, selon le BCG, c'est la dépense publique qui fait l'efficacité d'un système ferroviaire : aucun système ne peut être performant s'il n'est pas associé à un haut niveau de dépense publique.

Et on constate, au passage, que cette dépense publique est bien supérieure en Suisse ou en Autriche, pays bien connus pour leurs tendances socialisantes, que chez nous (évidemment, le relief explique une partie de la différence ; mais elles sont aussi plus fortes au Luxembourg qu'en France, or il n'y pas tellement de montagnes dans ce pays).

Les experts du BCG ont également calculé le « rendement » de la dépense publique, en faisant le lien entre celle-ci et le classement du pays. Ils obtiennent alors que la France, comme d'autres pays (le Danemark, la Finlande, la Suède...) obtient des résultats plus élevés, à dépense publique équivalente, que les autres pays.

Autrement dit, la dépense publique est plus efficace en France que dans la moyenne des autres pays.

Enfin, le rapport relève que « les pays qui ont récemment accru leurs dépenses publiques ont été récompensés par les plus grandes améliorations de performance ».

A l'inverse, « des niveaux stagnants de dépense publique en France et au Royaume-Uni, et déclinants en Italie et en Suède, ont coïncidé avec un moindre niveau de performance ».

Autrement dit, « plus un pays accroît ses investissements dans son système ferroviaire, plus sa performance s'améliore ».

Le gouvernement sait ce qu'il devrait faire - au lieu de faire ce qu'il fait. Mais il est vrai que réformer le statut des cheminots ne coûte rien, tandis qu'investir...

Les 500 top-ultra-riches gagnent en moyenne 1 670 fois plus que les plus pauvres

- **JEAN GADREY** 06/04/2018

Ce chiffre énorme, c'est sans doute aux États-Unis, ou au Brésil, ou en Afrique du Sud, ou dans les émirats du Golfe ? Non, c'est dans un pays dont la devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Je me suis appuyé sur des sources que tout le monde peut consulter aisément pour vérifier ou critiquer.

Revenus avant impôts en 2014 (voir tableau complet et sa source à la fin) :

- Des 50 % les moins riches : 15 000 € en moyenne

- Des 1 % les plus riches : 360 600 € en moyenne soit 24 fois plus que la moyenne des 50 % les moins riches.

- Des 0,001 % les plus riches (500 personnes « ultra-riches ») : 13,175 millions en moyenne, **soit 880 fois plus** que la moyenne des 50 % les moins riches.

C'est déjà un sacré écart, mais pour l'instant on a comparé le revenu moyen des 500 ultra-riches non pas à celui des très pauvres, mais au revenu moyen de la moitié de la population qui gagne le moins.

Pour les plus pauvres, prenons ceux qui sont au RSA « socle », cela fait déjà du monde...

La même année (2014) le RSA de base était de 500 euros mensuels, ou 6 000 euros annuels pour une personne vivant seule.

On trouve alors que les 500 ultra-riches gagnaient en moyenne, en 2014, **2 200 fois plus que les allocataires du RSA avant impôts directs**.

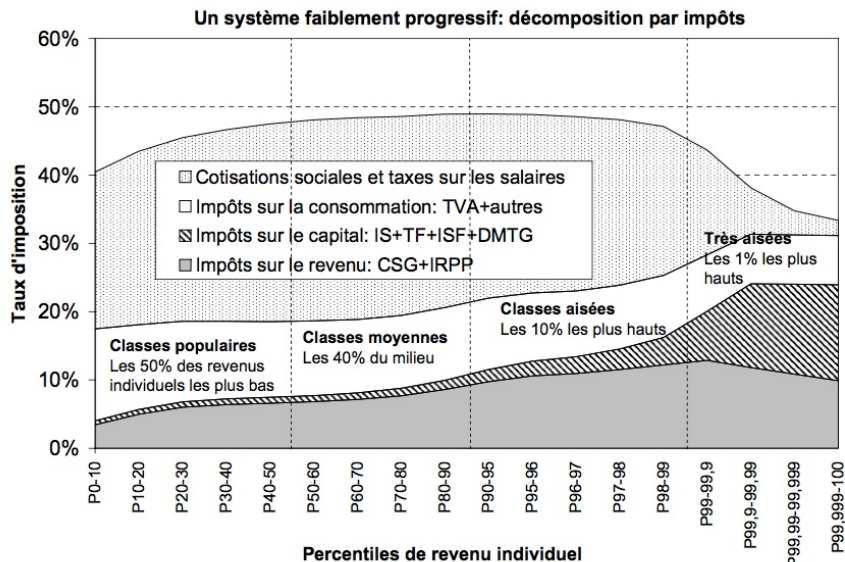
Après impôts sur le revenu et sur le capital (24 % du revenu des ultra-riches [selon Piketty et ses collègues](#), voir aussi le graphique en annexe), **on trouve 1670 fois plus**.

Et encore, c'était avant la suppression de l'ISF sur les patrimoines financiers, qui constituent l'immense majorité des actifs des ultra-riches. Donc il est certain que ce chiffre est aujourd'hui sensiblement supérieur à 1670. Normal, on est en marche et ça ruisselle grave.

Source du tableau qui suit : fichier C2.5 du rapport sur les inégalités mondiales 2018, fichiers téléchargeables [ici](#). Il s'agit de revenus avant impôts et prestations sociales de l'année 2014, mais par adulte de plus de 20 ans (pour les ménages de deux personnes, le revenu fiscal du ménage est divisé par deux, par convention).

	Nombre d'adultes	Revenu moyen
Population totale	51 722 000	€ 33 400
50% les plus pauvres	25 861 000	€ 15 000
Top 10%	5 172 000	€ 109 000
Top 1%	517 000	€ 360 600
Top 0.1%	51 700	€ 1 234 400
Top 0.01%	5 200	€ 4 318 600
Top 0.001%	500	€ 13 175 100

ANNEXE



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements comme dans le graphique précédent) et sa décomposition par groupe de revenus au sein de la population 18-65 ans travaillant à au moins 80% du plein temps. Groupes de revenus: P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ..., P99,999-100 désigne les .001% les plus riches.

Le graphique décompose les impôts en quatre grandes catégories : cotisations sociales (et autres taxes sur les salaires), les impôts sur la consommation (TVA et autres impôts indirects), les impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés (IS), taxe foncière (TF), impôt sur la fortune (ISF) et droits de successions (DMTG)), et les impôts sur le revenu (CSG et IRPP).

Source: C. Landais, T. Piketty & E. Saez, Pour une révolution fiscale, chapitre 1, p.51

Source: Voir www.revolution-fiscale.fr, annexe au chapitre 1 (où nous montrons aussi les chiffres pour la population adulte totale).

Le vieux mythe de l'adéquation formation-emploi

par Jean-Michel Dumay

Pour lutter contre le chômage, le gouvernement soutient volontiers que la formation est la « meilleure », voire la « seule » solution. Au cœur de l'appareil d'État, pourtant, France Stratégie, le laboratoire de réflexion rattaché au premier ministre, bat en brèche cette conviction. Dans une étude publiée en août 2017 et ignorée par l'exécutif, il remarque que, « *de fait, depuis une vingtaine d'années, les politiques en faveur de la formation professionnelle se sont multipliées* », jusqu'au plan Hollande, destiné à former 500 000 chômeurs. Hélas, écrit-il, « *force est de constater que les plans massifs de formation et l'élévation du niveau de diplôme ont peu de prise sur le taux de chômage* ». Et d'enfoncer le clou : « *Certains travaux considèrent même que les effets de ces plans sont nuls, quand ils ne conduisent pas à dégrader relativement la situation des profils les moins diplômés.* »

Les experts de France Stratégie se sont intéressés aux modalités de recrutement des entreprises. Le rapport entre la formation et l'emploi est selon eux un « *lien faible* », « *la profession exercée [n'étant] étroitement liée à la formation que pour seulement un emploi sur trois* » : là où un niveau de diplôme spécifique est requis (comme en médecine ou en droit) ; dans les métiers liés à l'artisanat (menuisier, plombier, boulanger...) ou dans ceux qui demandent des compétences techniques particulières (réparateur automobile, comptable...). « *À l'opposé, un autre tiers des emplois demandent, eux, des compétences relevant peu de la formation* », notamment dans le commerce, précisent-ils.

Ils repèrent aussi que « *la force des liens entre formation et emploi (...) varie d'une entreprise à l'autre, voire au sein d'une même entreprise* », et selon les régions : en Île-de-France, les recruteurs sont moins regardants qu'ailleurs. Les experts censés nourrir la réflexion du premier ministre constatent que « *l'adéquation entre la formation et le poste à pourvoir n'est de fait pas le principal critère de recrutement des entreprises* », qui privilégient davantage l'expérience professionnelle, ou alors la polyvalence et la capacité d'adaptation. En 2012, 44 % des travailleurs français ne disposaient pas d'un diplôme en rapport avec l'emploi qu'ils occupaient : 13 % étant sous-qualifiés et 31 % surqualifiés, soit le plus fort taux d'inadéquation des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'une des causes en serait le manque de savoir-faire des entreprises en matière de gestion des compétences.

Plus précisément, ils soulignent que Pôle emploi estimait en 2014 à 191 000 le nombre d'offres d'emploi non pourvues faute de candidats qui, si elles l'avaient été, « *n'auraient pas réduit considérablement le chômage* », compte tenu des 3,5 millions de chômeurs sans aucune activité à cette date. « *Pourtant, regrettent-ils, cette question du bon appariement entre offre et demande d'emploi est devenue ces dernières années l'enjeu presque exclusif des politiques d'emploi et de formation.* »

Depuis, Pôle emploi a affiné ses chiffres. Pour 2017, l'agence estimait qu'entre 110 000 et 181 000 offres de contrat durable (plus de six mois) avaient été retirées faute de candidats. Une moitié seulement de ces échecs seraient dus à un « *manque de diplôme et de formation* » ou à une « *pénurie de formation locale* ». Au pire, 90 000 offres auraient donc été perdues de ce fait. Ainsi, à court terme, une meilleure formation aurait permis de répondre, au mieux, à 2,6 % des demandes de chômeurs sans aucune activité. Une goutte d'eau dans l'océan.

Jean-Michel Dumay

Journaliste

Trois droits à conquérir En finir avec les luttes défensives

Les conquêtes sociales de ces deux derniers siècles présentent partout la même limitation : si, en principe, les peuples décident de leur destin politique, il n'est pas question de souveraineté populaire sur l'économie. Remédier à cette hémiplegie n'implique-t-il pas pour les progressistes un changement de perspective : non plus seulement s'opposer aux réformes, mais promouvoir un autre modèle ?

par Bernard Friot

Depuis des décennies, les batailles menées par les forces de la réforme libérale ont essentiellement consisté à priver la classe ouvrière de ce qui fait son unité au-delà des professions, des origines sociales, du sexe, des cultures : le statut de producteur. Ce qui, fondamentalement, unit le chaudronnier et la vidéaste, l'ingénieur et l'ouvrier de chaîne, la boulangère et l'instituteur, c'est, à la question « *qui produit les richesses ?* », la faculté de répondre : « *c'est nous* ».

Contre ce noyau de la conscience de classe, la bourgeoisie conduit depuis les années 1970 une double offensive. Idéologique, d'abord : il s'agit de faire oublier comment, en 1946, le mouvement ouvrier imposa, avec le régime général de Sécurité sociale et le statut des électriciens-gaziers, les prémices d'un changement de mode de production. Car, à compter de cette date, les sommes colossales collectées par la cotisation sociale et gérées jusque dans les années 1960 par les travailleurs eux-mêmes (1) rémunérèrent comme du travail des activités auparavant tenues pour « improductives » : les services de santé, l'activité des retraités, le travail d'éducation des enfants à la maison, etc. Il suffit d'énumérer quelques-uns des accomplissements de ces années d'après-guerre pour comprendre à quel point il importe aux dirigeants d'en effacer la trace dans la conscience collective : le salaire à vie des fonctionnaires et des retraités, le financement de l'ensemble du système hospitalo-universitaire français sans prêt bancaire ni actionnaires dans les années 1960-1970 (le taux de cotisation augmenta), le statut non capitaliste de cet outil qu'est l'hôpital — ceux qui y travaillent en sont copropriétaires d'usage, même si ce statut reste à l'état d'ébauche.

La grande force du monde ouvrier fut alors de combattre non pas pour la répartition de la valeur, mais pour une autre production de la valeur. Ainsi Ambroise Croizat, le secrétaire de la fédération CGT (Confédération générale du travail) des métaux devenu en novembre 1945 ministre chargé de l'application des ordonnances sur la Sécurité sociale, érige-t-il dans la loi d'août 1946 l'éducation des enfants par leurs parents au rang de travail productif. Il calcule d'ailleurs le montant des allocations familiales comme un multiple du salaire horaire de l'ouvrier spécialisé de la métallurgie et indexe le premier sur la progression du second. Une mère de deux enfants est ainsi rémunérée deux cent vingt-cinq heures de salaire ouvrier par mois pour un travail déconnecté du « marché de l'emploi » et de la subordination patronale (mais pas de la domination masculine...) (2). Ce qu'institue le régime général, ce n'est pas l'affectation d'une partie de la valeur à des « improductifs utiles », c'est une production de valeur qui sort le travail du carcan du capital. Travailler sans employeur ni actionnaires, recevoir un salaire socialisé, jouir de la propriété d'usage des outils : une société communiste balbutie.

Qu'est-ce que le travail ?

La seconde offensive menée contre ce monde en devenir consiste à briser l'unité sociale et économique des producteurs. Il s'agit pour les gouvernants qui se succèdent depuis un demi-siècle de multiplier les mesures qui redéfinissent le travail autour des seules activités susceptibles de valoriser le capital. Le discours réformiste rabâche ainsi que l'assurance-maladie ne crée pas de valeur économique en produisant des soins : elle engendre des dépenses de santé. Ou que le salaire des soignants ne rétribue pas vraiment leur travail : il provient de la solidarité des autres travailleurs. Cette entreprise de désintégration du monde des producteurs a débuté en ciblant les « jeunes ». L'intention était d'en finir avec la progression du salaire d'embauche qui poussait à la hausse l'ensemble des rémunérations. Les mesures mises en œuvre pour décélérer puis diviser par deux le salaire à 25 ans entre la fin des années 1960 et la fin des années 1990 (3) ont conduit à la création d'une nouvelle catégorie des politiques de l'emploi. Il n'y avait pas de « jeunes » sur le marché du travail jusqu'à ce que Raymond Barre les invente en 1977 sous la figure victimisée des 16-18 ans en échec scolaire qui méritent la solidarité plutôt qu'un salaire normal. **Auparavant, on était payé au salaire de la convention collective quel que soit son âge.**

Avec les chômeurs, les mères élevant seules leurs enfants, les non ou faiblement diplômés, les habitants de territoires en conversion, etc., le même scénario se répète depuis quarante ans, qui vise à sortir une catégorie du statut commun de producteur : victimisation d'un groupe social, appel à la solidarité capitaliste, remplacement du salaire par un forfait fiscal. Cette grande découpe se poursuit malgré la protestation impuissante des organisations politiques, associatives ou syndicales ayant déplacé leur combat social vers la solidarité envers les victimes. Vaincre M. Emmanuel Macron et le monde qu'il incarne impose aux contestataires un changement radical de stratégie. Il importe d'abord de mener la lutte sur le bon terrain. Non pas celui des victimes, mais celui des producteurs que nous sommes toutes et tous ; non pas l'argent, mais le travail ; non pas la répartition des richesses, mais leur production.

Ce qui vaut, ce qui est considéré comme du travail dans l'espace infini des activités humaines, n'est rien d'autre qu'une convention décidée par les rapports sociaux. L'activité « conduire des enfants » à l'école n'a pas de valeur économique si les parents s'en chargent. Mais elle en acquiert une lorsqu'elle est confiée à une assistante maternelle. Il s'agit pourtant du même travail concret. Le discours capitaliste ne nie pas l'utilité des parents qui éduquent, des retraités qui s'activent et des soignants qui sauvent. Mais il identifie la production aux seules activités menées dans le cadre de la subordination à un employeur propriétaire de l'outil de travail, en vue de la mise en valeur d'un capital. N'importe quelle activité pourrait être validée socialement comme travail, mais cette validation fait l'objet d'une irréductible lutte de classes : ceux qui déterminent si telle ou telle activité constitue ou non un travail détiennent le pouvoir sur la production. Ils décident qui produit, ce qui est produit, où, comment et pour combien. La classe dirigeante ne tire sa puissance que de la maîtrise du travail. Conserver cette maîtrise l'obsède : sans elle, pas de profit.

Il s'agit donc pour vaincre cette classe de transformer le refus populaire désarmé qui s'exprime dans les mouvements sociaux en adhésion à une pratique de changement de la production, de la recherche, de l'entreprise et du travail. Et, pour cela, de s'appuyer sur les puissantes institutions imposées après-guerre par le monde ouvrier. Malgré l'ardeur des réformateurs libéraux, la socialisation salariale de la valeur monte tendanciellement en puissance : rapporté au salaire brut, le taux de cotisations et d'impôts affectés à la Sécurité sociale a plus que doublé depuis 1945 ; les prestations sociales, qui représentaient 15 % du produit intérieur brut en 1959, sont passées à 32 %. Quant au salaire à vie, il concerne aujourd'hui un tiers des plus de 18 ans (fonctionnaires, personnels à statut, salariés de certaines branches, la moitié des retraités), contre à peine 500 000 personnes en 1946 et quelques retraités. Une des principales limites de ce « déjà-là » tient à ce qu'il se limite à la production non marchande : même après-guerre, le capital a su conserver son hégémonie sur le domaine marchand. Faire sauter ce verrou est prioritaire.

Classe naguère révolutionnaire, la bourgeoisie avait unifié à la fin du XVIII^e siècle le statut juridique des personnes, jusqu'alors divisées à leur naissance : les humains « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Crispée sur ses privilèges, elle s'avère désormais incapable d'organiser la production de valeur sur des bases anthropologiques, territoriales et écologiques acceptables. Dès lors, la tâche du salariat consiste à unifier le statut économique des personnes en proclamant leur liberté et leur égalité en droits dans le champ de la valeur.

Comment ? En attribuant trois nouveaux droits à tout individu le jour de sa majorité : un salaire à vie, qui entérine pour chacun le statut de producteur de valeur ; la propriété d'usage des outils de travail qu'il aura à utiliser ; la participation aux instances de coordination de l'activité économique. À ces droits correspondrait l'instauration de deux cotisations prélevées sur la valeur ajoutée et versées, sur le modèle de la Sécurité sociale, à des caisses spécifiques : caisse de salaire et caisse d'investissement (4).

Organisé autour d'une qualification associée à chaque individu et appelée à évoluer au cours de la carrière en fonction de l'ancienneté et d'épreuves de qualification, le salaire à vie ne serait plus versé par l'employeur mais par les caisses de salaire ; il ne dépendrait plus de l'emploi et deviendrait un attribut personnel. Il en irait de même pour la propriété d'usage : les salariés dirigeraient effectivement la production sur leur lieu de travail : composition du collectif, définition des investissements, du produit,

des intrants, des marchés, des relations avec les partenaires, de la place dans la division internationale du travail. Mais l'exercice effectif de la propriété d'usage ne peut se limiter à l'outil de travail dont on use. Il doit s'étendre aux décisions concernant les grandes orientations économiques à travers la participation des salariés aux délibérations des caisses d'investissement. Celles-ci remplaceraient les actionnaires pour décider des investissements, décideraient de l'affectation des cotisations économiques et créeraient de la monnaie à la place des banques tant pour le financement de nouveaux projets que pour celui des dépenses de fonctionnement des services publics d'accès gratuit (5).

Ces trois droits fonderaient la souveraineté populaire sur l'économie et donneraient au statut de producteur la force politique que possède le statut de propriétaire dans l'article qui clôt la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé.* » Tous titulaires de notre salaire et de notre outil de travail : cette conquête devrait constituer le cœur de l'action des opposants au Mouvement des entreprises de France (Medef) et aux ordonnances de M. Macron.

Mener une telle bataille implique un travail de conviction en direction non pas seulement des salariés mais également des paysans, des indépendants et des petits patrons. Il faut montrer en quoi ces catégories ont intérêt à étendre la souveraineté populaire au domaine de l'économie marchande.

De même que l'intervention des travailleurs dans leur entreprise suppose qu'ils ne redoutent pas de perdre leur salaire, l'émancipation du travail des indépendants suppose que leur revenu ne dépende pas des aléas économiques sur lesquels ils n'ont aucune prise. Il devrait s'avérer également possible de convaincre les petits paysans que les 10 milliards d'euros de prétendues aides à l'agriculture doivent être affectés à la personne et non pas à l'hectare ou au produit : ce changement assurerait 20 000 euros de salaire annuel à chacun des 500 000 exploitants, et constituerait le début d'une logique de salaire à vie. Sans doute sera-t-il difficile de persuader les patrons de petites et moyennes entreprises de se faire hara-kiri en tant que propriétaires de leur société. Toutefois, leur adhésion idéologique au régime actuel se trouve percutée par leur expérience concrète de l'obligation qu'il leur fait de se maltraiter, ainsi que leurs salariés, pour payer la rente des prêteurs ou des propriétaires des lieux. Dans le nouveau régime, l'entreprise ne serait plus « la leur », au sens où elle ne serait plus leur patrimoine, mais ils seraient copropriétaires d'usage, au même titre que les autres salariés (qui ne seront plus « leurs » salariés), d'un outil de travail devenu patrimoine collectif.

Le projet et le chemin

Bien des questions demeurent, dont celle de l'exportation d'une telle organisation économique dans d'autres pays, ainsi que de sa compatibilité avec le libre-échange et les contraintes européennes. Mais une chose est certaine : tout atterroissement désarme un peu plus les producteurs. Comment, après quarante ans de batailles perdues parce que menées dans les termes imposés par l'adversaire, pouvons-nous continuer à réfléchir en deux temps déconnectés l'un de l'autre, celui du court terme où l'on aménage le capitalisme et celui du long terme où il aurait disparu ? Mais par quel miracle disparaîtrait-il ? Une addition de courts termes cohérents avec le régime actuel ne conduira qu'au statu quo. La classe des producteurs se construit au présent dans la conquête de la responsabilité économique. Il faut tenir l'exigence d'identité du projet et du chemin. Aucun lyrisme dans le projet, aucun prosaïsme dans le chemin : la révolution est une proposition parfaitement audible s'il s'agit d'honorer le combat de nos anciens.

Bernard Friot

Sociologue. Ce texte synthétise les idées exposées dans son dernier ouvrage, *Vaincre Macron*, La Dispute, Paris, 2017.

(1) Lire Bernard Friot et Christine Jakse, « [Une autre histoire de la Sécurité sociale](#) », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015.

(2) Cf. à ce sujet notamment Louis Alvin, *Salaire et sécurité sociale*, Presses universitaires de France, Paris, 1947.

(3) Christian Baudelot et Roger Establet, *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Seuil, Paris, 2000.

(4) Lire « [La cotisation, levier d'émancipation](#) », *Le Monde diplomatique*, février 2012.

(5) Sur les caisses d'investissement, cf. *Émanciper le travail*, La Dispute, Paris, 2014, et la brochure « Caisses d'investissement et monnaie » de [Réseau salarial](#).

Edgar Morin : "L'humanisme, c'est prendre le parti d'Eros contre Thanatos !"

Par Elise Moreau | 21/03/2018, 16:00 | 966 mots

L'effacement du clivage entre Gauche et Droite en France est symptomatique d'une profonde remise en question de la pensée politique. Le prisme à travers lequel l'Homme observe ses contemporains et son histoire a radicalement changé. Le grand penseur et sociologue Edgar Morin a jeté les bases d'une nouvelle pensée politique, lundi 19 mars, lors d'une master classe exclusive au Théâtre des Célestins à Lyon, organisée par Acteurs de l'économie - La Tribune.

Edgar Morin pose son œil de sociologue, de philosophe et de résistant, sur un monde en proie à de profondes mutations. L'Union européenne se brunit inexorablement, y compris en France où 26 millions de citoyens ont choisi de ne pas faire barrage à Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de mai 2017. Un an plus tard, le paysage politique est bouleversé : le PS est moribond, Les Républicains sont divisés et le traditionnel clivage Droite/Gauche a volé en éclats.

Lire aussi : [Edgar Morin : "Le temps est venu de changer de civilisation"](#)

Pour le penseur de la complexité, le temps est venu de changer de civilisation, "de redonner du sens à la politique et de faire naître des consciences au service des civilisations nouvelles, pour que les citoyens se réapproprient leur destin."

Reposer les bases anthropologiques de la pensée politique

Pour refonder une pensée politique, Edgar Morin propose de revenir aux fondements sur lesquels repose toute pensée politique :

"Toute politique est basée sur la conception de ce qu'est l'humain : Pour Rousseau, l'Homme est bon, donc il doit être libre. Pour Hobbs, l'Homme est mauvais, donc il faut le contrôler. Pour Marx, la politique doit être menée par les conflits de classe. Il est difficile de penser le cours mondial de notre histoire sans ces fondements-là, car il y a toute une série d'interactions entre les facteurs économiques, historiques, sociologiques et philosophiques."

La dualité de l'existence humaine

Poser les bases de la nouvelle pensée politique implique aussi de s'interroger sur notre nature profonde d'être humain et notre place dans la société :

"Nous sommes des Homo Sapiens. Sapiens pour sagesse. Nous sommes doués de raison. Mais nous sommes aussi Homo Démens. Nous avons besoin de délire. La moindre de nos colères est un petit début de folie".

Cette polarité doit être prise en compte : "Il faudrait aller vers cette dialectique toujours risquée entre passion et raison. Or en politique, les démagogues font appel à la passion et les théoriciens à la raison."

L'Homme a besoin de se nourrir de mythes

Repenser la politique implique aussi de prendre en compte la place des religions dans la société : *"Nous sommes des Homo Faber. Nous nous distinguons par notre capacité de concevoir. Regardez les outils de la Préhistoire et ceux d'aujourd'hui, les missiles, les gratte-ciel, les smart-phone : on voit les prodiges de la technologie humaine. Et même temps, nous sommes aussi des Homo Mythicus. La société la plus matérialiste, la plus technologique du monde comme les Etats-Unis est aussi l'une des plus religieuses."*

La politique ne doit donc pas être uniquement fondée sur l'opposition entre mythe et rationalité :

"Les humains ont besoin d'espérance et de croyance. Mais il ne faut pas leur fabriquer d'illusion. Il faut réussir à leur donner une espérance qui ne soit pas menteuse."

Le souci de la nature

"Il y a un côté shakespearien dans l'histoire humaine, pleine de bruit et de fureur !", poursuit le sociologue, qui souligne la dualité de notre vie : *"Il faut trouver dans l'émerveillement et l'amour la force de résister aux cruautés de l'existence. Cela devrait être à la base de la condition humaine et de la politique !"*

Pour Edgar Morin, il est essentiel de prendre conscience de l'humilité de notre existence :

"Nous ne sommes que des primates devenus bipèdes. Nos cellules sont les héritières des premières cellules apparues sur Terre. Nous portons en nous toute l'histoire de la vie. Nous sommes les habitants d'une petite planète, le soleil n'est qu'un astre de banlieue perdu dans une galaxie périphérique, dans un univers auquel nous ne comprenons rien ! Ce n'est que récemment que nous avons commencé à comprendre qu'en dégradant la nature, on dégrade notre propre vie", estime le penseur pour qui il est urgent de retrouver notre relation profonde avec la nature.

Accueillir l'Inattendu

Autre donnée fondamentale à prendre en considération : celle de l'Inattendu.

"La période de l'élection présidentielle a été une succession d'inattendus : la démission de François Hollande, la déconfiture de François Fillon, la décomposition du PS, l'ascension solitaire d'Emmanuel Macron, la constitution d'un gouvernement de bric et de broc : tout cela était totalement inattendu !"

Sans oublier l'inattendu de la créativité humaine :

"Au départ, la découverte de la structure de l'atome a eu peu de conséquences. Mais par la suite, pendant la guerre, elle a donné lieu à l'arme de destruction la plus meurtrière. Notre histoire est faite de ces aléas."

Vers un humanisme régénéré

Selon le sociologue, notre planète est soumise à trois forces incontrôlées, celle de la science, celle de la technique et celle de l'économie :

"Ces forces propulsent le monde dans deux directions : vers le transhumanisme et la promesse mythologique de l'immortalité ; et vers des machines qui dégradent nos vies : destruction de la biodiversité et création de nouvelles armes, chimiques mais aussi informatiques. La tragédie, c'est que nous préférons nous replier sur nous-mêmes plutôt que d'aller dans le sens de la conscience commune qui permettrait d'agir au niveau planétaire."

Pour Edgar Morin, l'humanisme, c'est la conscience de l'unité de l'humanité et de sa diversité :

"L'histoire humaine a toujours été faite de ce conflit entre organisation et destruction. C'est un combat permanent entre Eros et Thanatos ! L'humanisme régénéré, c'est la conscience de faire partie d'une aventure prodigieuse et de prendre le parti d'Eros contre Thanatos !"

La dette odieuse

À propos de : Éric Toussaint, *Le système dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les liens qui libèrent ar [Pierre Pénet](#), le 4 avril

Le remboursement des créances publiques par les États surendettés constitue-t-elle vraiment une priorité politique ? Éric Toussaint, économiste militant, explique que certaines dettes sont odieuses et propose de réformer l'architecture financière internationale en conséquence.

La dette publique est au cœur des nombreuses crises qui ont jalonné l'histoire financière depuis le début du XIX^e siècle. La récente crise de la dette grecque est encore dans les esprits. Malgré des plans d'austérité à répétition, le niveau de l'endettement de la Grèce n'a pas diminué, bien au contraire. Aujourd'hui, le niveau de la dette publique est également une préoccupation majeure au Venezuela, à Porto Rico, mais aussi en Italie et en Argentine. Comment se construit une situation de surendettement ? Quelles sont les conséquences de la dette sur la souveraineté d'un pays ? Qui est responsable lorsqu'un État n'est plus en mesure de repayer sa dette ? Y a-t-il des circonstances particulières justifiant qu'un État répudie (c'est-à-dire ne rembourse pas) tout ou partie de sa dette ?

Éric Toussaint se propose de répondre à ces questions au moyen d'une analyse historique et comparée de plusieurs cas de répudiation de dette. L'ouvrage se concentre sur les deux premiers grands épisodes de défaut de dette (1826-1850 et 1876-1914) ainsi que sur l'entre-deux-guerres (1917-1940). Le cas de l'Amérique latine est particulièrement étudié, notamment celui du Mexique ; la Grèce, l'Égypte la Tunisie et la Russie soviétique sont également analysées.

L'argument central de l'ouvrage peut se résumer en trois temps. Durant les cycles d'expansion économique, d'abord, la recherche des débouchés incite les créanciers des pays industrialisés à investir massivement à l'étranger, l'afflux des capitaux étrangers faisant gonfler dangereusement la dette des pays périphériques. Ensuite, le retournement de la conjoncture économique dans les pays industrialisés affecte la solvabilité des pays périphériques qui sont contraints de suspendre le paiement de la dette. Enfin, les créanciers et leurs États s'appuient sur le non-remboursement de la dette pour placer les pays endettés sous tutelle : la dette est ainsi un puissant relais des politiques impérialistes. Cet engrenage constitue ce qu'É. Toussaint appelle le « système dette ».

Une approche externaliste de l'endettement

Avec ce modèle, É. Toussaint remet en cause le récit habituel sur les crises de la dette. Les États sont souvent accusés de dépenser sans compter, de préférer l'endettement facile à la maîtrise des dépenses. À partir d'une analyse de longue durée des cycles du capitalisme (p. 20-26), l'auteur montre que l'endettement des pays périphériques, depuis la décision d'emprunter jusqu'au défaut de remboursement, répond à des facteurs externes liés au cycle de l'économie mondiale plutôt qu'à des facteurs locaux. Cette approche par les cycles n'est évidemment pas nouvelle. Elle fait figure de passage obligé en économie politique internationale depuis les travaux fondateurs de Juglar et Kondratieff à la fin du XIX^e siècle. Mais le rappel de l'auteur est utile, tant l'influente théorie du « choix public » depuis les travaux d'Alesina (1995) a cherché les causes de l'endettement dans la propension des élus à dépenser sans compter pour s'attacher les électeurs. L'auteur a donc raison de préciser que de nombreuses crises de la dette dans les pays périphériques ont éclaté après la survenue de crises affectant les économies des pays industrialisés. La crise spéculative de 1825 à la bourse de Londres, par exemple, eut des répercussions dramatiques sur la capacité de plusieurs pays d'Amérique latine à rembourser leur dette externe.

Une des leçons de l'ouvrage est que l'endettement a grandement contribué à maintenir les États périphériques dans le sous-développement. Comme le suggère l'économiste André Gunder Frak (cité p. 17), le cercle vicieux de l'endettement et de la mise sous tutelle a favorisé le « développement du sous-développement ». Le Japon est un cas révélateur : contrairement à la Chine, le Japon refuse de s'ouvrir aux capitaux étrangers durant l'ère Meiji (1868-1912), ce qui lui garantit une forte croissance économique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Le contraste est ici frappant avec un pays comme l'Argentine, cinquième puissance mondiale en 1914, qui entame ensuite un long déclin après des crises de la dette à répétition. On peut regretter que l'auteur ne détaille pas davantage les raisons pour lesquelles le Japon refuse de s'endetter. Le choix du mode d'insertion dans l'économie mondiale dépend sans doute de facteurs endogènes, liés aux cadres institutionnels propres à chaque pays, dont É. Toussaint, en privilégiant une approche externaliste, ne peut pas pleinement rendre compte.

L'ouvrage permet également de réévaluer le rôle de la dette souveraine dans l'expansion des empires coloniaux. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, plusieurs pays (tels que la Tunisie et l'Égypte) dans l'incapacité de rembourser leur dette passent sous domination coloniale française ou anglaise. Les multiples exemples de « diplomatie de la canonnière », comme l'attaque du port d'Alexandrie par la marine britannique en 1882, montrent que les États sont prêts à mobiliser des ressources militaires pour protéger les intérêts des grandes banques. L'ouvrage suggère ainsi de façon très pertinente que la protection du capital par l'État, loin d'être caractéristique du néo-libéralisme (Abdelal 2007), s'affirme dès le milieu du XIX^e siècle.

Les chapitres empiriques permettent de déplier le modèle proposé de façon convaincante grâce à un important travail de collecte de matériaux d'archives. L'auteur propose une analyse des contrats d'emprunts sur la base d'une documentation historique qui, sans être totalement inédite, est pour la première fois rassemblée dans un volume, ce qui permet des comparaisons intéressantes. Elle révèle notamment le comportement prédateur des créanciers internationaux. Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les conditions imposées par les créanciers aux États emprunteurs étaient souvent abusives : titres vendus en deçà de leur valeur faciale, commissions diverses empochées par les intermédiaires. Les États emprunteurs ne recevant qu'une fraction du montant emprunté, les remboursements n'en étaient que plus difficiles. Dans son versant empirique, l'ouvrage peut se lire comme une actualisation des travaux de William Wynne (1951), bien connus des spécialistes de la dette.

Repenser la dette odieuse

La discussion de la doctrine de la « dette odieuse » est sans doute le point le plus novateur du livre. Formulée en 1927 par Alexander Sack, un juriste russe vivant à Paris, la doctrine de la dette odieuse dispose que, dans certains cas exceptionnels, les États sont fondés à répudier leur dette. C'est le cas lorsque celle-ci a été contractée par des gouvernements despotiques (critère 1 : *défait de consentement*), pour des besoins contraires aux intérêts de la population (critère 2 : *absence de bénéfice*), et lorsque les créanciers avaient connaissance des deux premiers critères au moment de l'émission de l'emprunt (critère 3 : *complicité des créanciers*).

Ces trois critères ont fait l'objet d'un intense débat juridique entre chercheurs et organisations internationales au cours des 20 dernières années. La question est de savoir si ce principe juridique formulé au temps des empires peut s'appliquer aux problèmes actuels de l'endettement et si, par conséquent, la dette de certains pays peut être considérée comme « odieuse » au regard des critères définis par Sack. Jusqu'à récemment, l'avis dominant était qu'une dette devait remplir les trois conditions pour être déclarée « odieuse » (King 2007). Or aujourd'hui, la grande majorité de la dette publique est contractée par des gouvernements souverains et démocratiques. Par conséquent, restreindre le périmètre de la dette odieuse aux seules dettes contractées par des régimes despotiques aurait pour conséquence de marginaliser définitivement ce principe juridique.

É. Toussaint poursuit ici un important travail de réinterprétation entamé depuis quelques années par certains juristes (Ludington, Gulati et Brophy 2010 ; Michalowski et Bohoslavsky 2009) et suggère que, dans l'esprit de Sack, la nature despotique du régime (critère 1) n'avait pas valeur de condition nécessaire pour établir le caractère odieux de la dette. La proposition de recentrer le principe de dette odieuse sur les critères 2 et 3 (absence de bénéfice et complicité des créanciers) ouvre des perspectives très intéressantes. Ces 30 dernières années, de nombreux États se sont en effet endettés pour financer des projets coûteux dont l'utilité était faible ou nulle pour la population. Dans certains cas, les créanciers savaient que ces États seraient dans l'incapacité de rembourser les sommes empruntées. Le cas de la Grèce est ici exemplaire (Pénet 2018b). Par conséquent, il est possible de considérer que les dettes contractées par ces pays étaient « odieuses » au regard des deux critères définis par Sack.

Si cet aspect du livre est convaincant, l'auteur sous-estime cependant les nombreuses difficultés juridiques liées à l'application du principe de dette odieuse : comment prouver l'absence de bénéfice ? Et comment démontrer la complicité des créanciers ? [Une piste intéressante](#) serait d'importer dans le droit de la dette publique les règles juridiques qui valent pour les prêts à la consommation. En Europe et aux États-Unis, certains principes juridiques comme celui de « prêt responsable » encadrent le comportement prédateur des créanciers et limitent leur capacité à recouvrer leurs créances si des irrégularités ont été commises lors de l'emprunt (manque de transparence, insolvabilité manifeste de l'emprunteur, etc.).

Un ou des systèmes dette ?

Original et suggestif, cet ouvrage n'est cependant pas exempt de défauts. Si, dans de nombreux cas, É. Toussaint a raison de tenir la dette pour un « outil de domination », dans d'autres, l'endettement a aussi servi des ambitions émancipatrices. Au début des années 1820, de nombreux mouvements indépendantistes latino-américains recourent à l'endettement extérieur pour financer leur émancipation de la tutelle espagnole. La dette sert ainsi de levier permettant d'accéder à la souveraineté. É. Toussaint a raison de souligner qu'à partir de 1825 et la crise londonienne, les États d'Amérique latine ne parviennent plus à rembourser leur dette. D'outil d'émancipation qu'elle était, celle-ci en vient à faciliter l'ingérence de créanciers étrangers. En définitive, la dette est un moyen fondamentalement ambigu qui peut, selon les acteurs et les contextes, servir des politiques d'émancipation et d'oppression. À plusieurs reprises dans l'ouvrage, l'auteur suggère que des individus opérant dans les bureaucraties nationales tirent des rentes de l'endettement, signe que les profits de la dette ne vont pas seulement aux crédateurs, mais aussi à certaines élites locales. Ce point, qui souligne combien la dette, en tant qu'instrument d'assujettissement, a besoin de relais et d'intermédiaires au sein des bureaucraties locales, suggère qu'il vaudrait mieux parler à ce propos d'« extraversion », comme dans le contexte postcolonial africain (Bayart 1999), plutôt que de domination.

Les créanciers semblent par ailleurs souvent assignés à un type de comportement homogène et immuable. Se concentrant sur la dette extérieure, l'auteur omet d'analyser les relations entre créanciers étrangers et nationaux. Ensuite, les associations de créanciers et leurs instruments de négociations auraient gagné à être étudiés plus finement. Car le comportement des créanciers face aux États récalcitrants a fluctué au cours de l'histoire : au XIX^e siècle, les créanciers se montrent particulièrement inflexibles parce qu'ils bénéficient du soutien diplomatique de leurs États. Mais après la Seconde Guerre mondiale, ils sont contraints d'accepter d'importantes pertes sur la dette contractée dans les années 1920 et 1930, en partie parce que les grandes puissances

(États-Unis, Grande-Bretagne, France) étant alors focalisées sur la reconstruction de l'ordre international et le commerce bilatéral, la dette devient un enjeu secondaire.

Enfin, l'ouvrage ne fait sans doute pas assez de place à la diversité des décisions de répudier la dette. Les répudiations en effet peuvent être *unilatéralement* décidées par les États endettés ; *négociées* entre ceux-ci et les associations de créanciers ; *diplomatiques* , c'est-à-dire consenties par les puissances en quête d'alliés dans un conflit (c'est par exemple le cas des dettes égyptienne et mexicaine, partiellement annulées par le Royaume-Uni et les États-Unis, respectivement, en 1940 et 1942) ; elles peuvent résulter enfin d'une décision *juridique* . Ces différents types de répudiation ont, pour les créanciers et les emprunteurs, des coûts et les avantages qu'il serait intéressant d'étudier.

Que l'ouvrage ne vise pas à l'exhaustivité d'analyse s'explique cependant par le fait qu'il s'adresse à un public plus large que la seule communauté universitaire. À la tête du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM) depuis 1990, membre en 2007 de la *Commission d'audit intégral du crédit public* (CAIC) lancée par Rafael Correa en Équateur, Éric Toussaint a grandement contribué à faire connaître au public les enjeux de la dette publique. Ce livre représente la synthèse d'un travail collectif visant à analyser les mécanismes d'endettement des États en développement et à transformer l'architecture financière internationale. Sa dimension normative et militante ne fait pas moins du *Système dette* une lecture instructive, tant pour le public non spécialiste que pour les spécialistes de la dette.

Recensé : Éric Toussaint, *Le système dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation* , Paris, Les liens qui libèrent, 2017, 220 p., 19,50 €.

Aller plus loin

- Ravi Abdelal, *Capital Rules : The Construction of Global Finance* , Cambridge, Harvard University Press, 2007.
- Alberto Alesina et Roberto Perotti, « The Political Economy of Budget Deficits », *Staff Papers* , vol. 42, n° 1, 1995, p. 1-31.
- Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale* , vol. 5, n° 1, 1999, p. 97-120.
- Jeff King, « Odious Debt : the Terms of the Debate », *North Carolina Journal of International Law and Commercial Regulation* , vol. 32, n° 4, 2007, p. 605-68.
- Sarah Ludington, Mitu Gulati et Alfred Brophy, « Applied Legal History : Demystifying the Doctrine of Odious Debts », *Theoretical Inquiries in Law* , vol. 11, n° 1, 2010, p. 247-81.
- Sabine Michalowski et Juan Pablo Bohoslavsky, « Ius Cogens, Transitional Justice and Other Trends of the Debate on Odious Debts : A Response to the World Bank Discussion Paper on Odious Debts », *Columbia Journal of Transnational Law* , 2009, p. 48-59.
- Pierre Pénet, « [Rethinking Odious Debt](#) », *Books and Ideas* , 2018a.
- Pierre Pénet, « The IMF Failure that Wasn't : Risk Ignorance During the European Debt Crisis », *British Journal of sociology* , 2018b (à paraître).
- William Wynne, *State Insolvency and Foreign Bondholders. Volume II. Selected Case Histories of Governmental Foreign Bond Defaults and Debt Readjustments* , New Haven, Yale University Press, 1951.

Secret des affaires : les voies impénétrables du pouvoir et de l'argent

Alors qu'a été adoptée mardi 3 avril, en première lecture à l'Assemblée nationale, une proposition de loi LREM visant à protéger le secret des affaires, journalistes, syndicats et associations continuent de dénoncer un texte qui remet gravement en cause l'intérêt général et le droit des citoyens à l'information.

Le 29 juillet 1991, le Conseil de l'Union Européenne adoptait une directive sur le développement des chemins de fers qui allait faire date. Cette directive ouvrait, de fait, le rail à la concurrence, sous les espèces d'« *un droit d'accès au réseau ferroviaire* ». Elle introduisait également un principe de libéralisation plus général : « *les entreprises ferroviaires doivent être gérées selon les principes qui s'appliquent aux sociétés commerciales, y compris en ce qui concerne les obligations de service public imposées par l'Etat à l'entreprise et les contrats de service public conclus par l'entreprise avec les autorités compétentes de l'Etat membre* ».

C'est sur cette directive que s'appuie aujourd'hui le gouvernement pour présenter la réforme de la SNCF comme inévitable. Mais qui (s'il en a même eu connaissance sur le moment) se souvient encore de l'adoption de cette directive européenne, adoptée il y a plus de 10 ans maintenant ?

Bien plus : ce principe de concurrence et de libéralisation ne sera véritablement ouvert et exposé au public dans sa généralité que lors des débats, en 2005, autour de l'adoption du traité établissant une constitution pour l'Union Européenne. On le sait : en dépit de la technicité du texte, le public s'en emparera et le traité sera fiévreusement discuté puis rejeté par la voie référendaire. On s'en souvient aussi : sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le traité, à peine modifié, sera adopté par la voie parlementaire, foulant ainsi au pied la souveraineté populaire.

De la réforme de la SNCF à la loi sur le secret des affaires

Et c'est donc dans ce contexte historique, juridique et politique que les cheminots – et ceux qui les soutiennent et étendent élargir la lutte – se battent aujourd'hui pour que le gouvernement ne mette à exécution des dispositions qui ont, de fait, été soustraites à la connaissance et la volonté du public, et que la volonté publique ne soit pas confisquée par le gouvernement, comme si c'était sa volonté privée, son bon droit. Et en effet, qu'est-ce qu'une grève, une manifestation sinon d'abord une chose publique qui, par sa seule force d'interruption et d'interpellation, favorise les dissensions, multiplie et élargit les expériences publiques de mise en question radicale du pouvoir et de la volonté d'un seul ?

À ce front (mais on pourrait aussi penser au maintien du verrou de Bercy, [à l'adoption du CETA](#) , à la préparation, enfin, dans le plus grand flou et là aussi avec une grande précipitation, de la loi sur les *fake news*), vient désormais s'ajouter l'adoption de la loi sur le secret des affaires.

Le texte, [qui transpose une directive adoptée par le Parlement européen en juin 2016](#) , vise à protéger toute information qui n'est pas « *généralement connue ou aisément accessible à une personne agissant dans un secteur [...] traitant habituellement de cette catégorie d'information* », dont la valeur commerciale est due à son caractère secret et qui a « *fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables* ».

Lobbies et multinationales à la manœuvre

[Dans une tribune](#) , un collectif de sociétés de journalistes (du Monde à l'AFP) mais aussi de syndicats et d'associations, a dénoncé une définition « *si vaste que n'importe quelle information interne à une entreprise peut désormais être classée dans cette catégorie* » et estimé que des « *scandales comme celui du Mediator ou du bisphénol A, ou des affaires comme les "Panama Papers" ou "LuxLeaks" pourraient ne plus être portés à la connaissance des citoyens* ».

[Elaborée par les lobbies des multinationales et des banques d'affaires](#) qui souhaitent un droit plus protecteur pour leurs secrets de fabrication et leurs projets stratégiques alors que le vol de documents et la propriété intellectuelle sont déjà encadrés par la loi, la directive européenne remet en effet gravement en cause les droits du public et le droit à l'information : l'infraction au secret des affaires aurait lieu dès lors que ces informations seraient obtenues ou diffusées et leur divulgation serait passible de sanctions pénales.

Les nouvelles arcani negotii

C'est dire que le pouvoir vise en fait à instaurer, dans un régime qui se veut et se proclame républicain, une nouvelle zone de silence et de secrets soustraite, par des chicanes juridiques, à la connaissance et la volonté du public. Une zone d'opacité que l'on pourrait appeler, par analogie avec les *arcani imperii* (les mystères institutionnels de l'État et du pouvoir que décrivait déjà l'historien romain Tacite) les *arcani negotii* : les mystères institutionnels, et juridiquement protégés, des affaires et du négoce privé.

C'est dire aussi qu'avec cette loi sur le « *secret des affaires* », le gouvernement Macron/Philippe fait un pas de plus, dans le sillage d'autres gouvernements européens, dans l'instauration d'une forme de démocratie illibérale. On imagine donc que nombre de journalistes et d'intellectuels qui nous affirmaient ou s'imaginaient, il y a un an encore, que le néolibéralisme de Macron était compatible avec le libéralisme politique, qu'il en était même la face solaire et lumineuse, doivent aujourd'hui déchanter.

Et en effet, toutes ces dispositions violent le principe même de tout régime républicain, à savoir que « *toutes les actions relatives au droit d'autrui dont la maxime n'est pas susceptible de publicité sont injustes* ». Emmanuel Macron, qui se pique de philosophie, de souci de la démocratie, etc., devrait pourtant le savoir : ce principe a été énoncé par Emmanuel Kant, il y a plus de deux siècles.

Les inégalités hommes-femmes se creusent tout au long du parcours professionnel INSEE ANALYSES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sophie Perrin, Philippe Bertrand, Insee

Alors que 65 % des hommes de 15 à 64 ans sont en emploi à temps plein, seules 43 % des femmes le sont. L'emploi à temps partiel et l'inactivité expliquent cet écart, qui s'accroît à mesure que des enfants arrivent au foyer. Les femmes occupent plus souvent un emploi dont le niveau de qualification est inférieur à leur niveau de diplôme. L'écart de rémunération entre femmes et hommes est plus élevé dans la région qu'en France. Il s'explique en partie par des secteurs d'activité différents. Il se creuse dans la durée d'une carrière. La situation face à l'emploi est moins inégalitaire à l'ouest de la région, et plus particulièrement dans le Cantal.

Différentes enquêtes ([pour en savoir plus](#)) montrent que l'adhésion aux stéréotypes ([définitions](#)) de genre est en recul important sur la période récente, et de manière encore plus marquée chez les femmes. Pour autant, certaines idées assignant aux hommes et aux femmes des fonctions sociales différenciées sont encore bien présentes dans la population. Par exemple, l'opinion persiste selon laquelle les femmes disposeraient de compétences supérieures pour prendre soin des autres, notamment des enfants, et seraient plus enclines à le faire.

Ces stéréotypes freinent l'accès des femmes à l'égalité professionnelle, même si les écarts se réduisent. En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux d'activité ([définitions](#)) des femmes entre 15 et 64 ans est de 72 % en 2014, soit 9 points de plus qu'en 1999. La proportion d'actives se rapproche ainsi de celle des actifs, qui lui reste néanmoins supérieure de 7 points ([figure 1](#)). Ces tendances sont similaires au niveau national.

Figure 1 – Moins de la moitié des femmes occupent un emploi à temps complet Situation vis à vis de l'emploi des résidents d'Auvergne-Rhône-Alpes âgés de 15 ans et plus en %

Moins de la moitié des femmes occupent un emploi à temps complet		
	Femmes	Hommes
Emploi à temps complet	43,3	64,5
Emploi à temps partiel	19,4	5,1
Chômage	9,2	8,9
Inactivité	28,1	21,5
Total 15-64 ans	100,0	100,0

- Source : Insee, Recensement de la population 2014

Les hommes occupent plus souvent un emploi à temps plein

Alors que 65 % des hommes occupent un emploi à temps plein, c'est le cas de seulement 43 % des femmes, dans la région comme en France. Les femmes sont en effet, plus fréquemment que les hommes, à temps partiel ou inactives. Les emplois à temps partiel sont occupés quatre fois sur cinq par des femmes. En 2014, 19 % des femmes sont en emploi à temps partiel (5 % des hommes), soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Dans la région, 28 % des femmes sont inactives (21 % des hommes). En revanche, les proportions de femmes et d'hommes au chômage sont proches.

L'arrivée d'enfants impacte la situation professionnelle des femmes

La situation professionnelle des femmes en âge de travailler évolue avec l'arrivée des enfants dans le ménage. Le taux d'emploi à temps plein baisse alors, tandis que le temps partiel et l'inactivité progressent. La situation professionnelle des hommes est en revanche peu modifiée par l'arrivée des enfants ([figure 2](#)). La proportion d'inactives au niveau régional dépasse même les 40 % à partir de trois enfants dont un de moins de trois ans, tandis que celle des hommes inactifs reste minime. L'asymétrie des rôles sociaux entre parents influence donc principalement les parcours professionnels des mères. Néanmoins, une majorité d'entre elles reste désormais en activité en ayant des enfants. Cela constitue une transformation importante du rapport des femmes à l'emploi depuis les années 1960-1970, transformation dans laquelle la possibilité d'emploi à temps partiel a joué un rôle central ([pour en savoir plus](#)).

Les hommes en couple sont moins souvent au chômage que les autres. En revanche le taux de chômage des femmes est fortement sensible à leur statut parental. Ainsi les femmes sont plus souvent au chômage lorsqu'elles ont un enfant de moins de 3 ans, ou plus de deux enfants quel que soit leur âge.

Figure 2 – L'arrivée des enfants impacte plus fortement la situation professionnelle des femmes Situation vis-à-vis de l'emploi des résidents d'Auvergne-Rhône-Alpes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) selon leur situation familiale en %

L'arrivée des enfants impacte plus fortement la situation professionnelle des femmes

Situation familiale	Taux d'activité		Taux de chômage		Taux d'emploi des femmes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	à temps complet	à temps partiel
En couple						
avec 1 enfant de moins de 3 ans	98	90	9	17	55	20
avec 1 enfant de plus de 3 ans	90	85	6	8	55	23
avec 2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	98	81	8	12	39	32
avec 2 enfants de plus de 3 ans sans enfant de moins de 3 ans	97	91	5	8	54	31
avec 3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	96	57	13	16	23	25
avec 3 enfants ou plus de plus de 3 ans sans enfant de moins de 3 ans	95	80	8	14	38	31
sans enfant	77	72	8	10	48	17
Non en couple						
sans enfant	79	70	15	13	47	14
avec enfant(s)	52	52	25	22	28	13
Ensemble des personnes en âge de travailler	79	72	11	13	43	19

- Note de lecture : 57 % des femmes avec 3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans sont en activité donc 43 % inactives

- Source : Insee, Recensement de la population, 2014

L'emploi à temps complet des femmes croît avec leur niveau de diplôme

Plus le niveau de diplôme des femmes est important, plus la proportion de celles qui travaillent à temps complet est élevée. Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, 64 % des diplômées du supérieur âgées de 25 à 54 ans travaillent à temps complet. Cette part baisse à 51 % pour les titulaires d'un CAP ou BEP et à 37 % chez les non-diplômées. Ce n'est pas l'emploi à temps partiel qui explique l'ampleur de ces variations mais l'inactivité. Si, globalement, 75 % des inactifs sont des inactives, l'inactivité féminine est surtout massive pour les bas niveaux de diplôme. Elle décroît fortement avec l'élévation du niveau de diplôme. Un quart des femmes sans diplôme sont inactives, contre 5 % des diplômées du supérieur. Les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les femmes les moins diplômées et la faiblesse de leurs revenus peuvent conduire à leur recentrage sur la sphère domestique.

Chez les hommes, la proportion d'emploi à temps plein croît également avec le niveau de diplôme, mais avec un écart un peu moins prononcé. Ainsi, 70 % des hommes sans diplôme de la région sont à temps plein, pour 88 % des diplômés du supérieur. Les hommes sans diplôme sont donc déjà plus fréquemment en emploi à temps complet que les femmes diplômées du supérieur.

Les femmes sont plus souvent déclassées

Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants, et les femmes de moins de 45 ans sont aujourd'hui plus diplômées que leurs homologues masculins. Cependant, elles subissent plus fréquemment un déclassement ([définitions](#)) que les hommes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 29 % des femmes sont déclassées, contre 23 % des hommes ([figure 3](#)). Le déclassement touche davantage les jeunes puisqu'il concerne 42 % des femmes de moins de 35 ans et 34 % des hommes du même âge. Inversement, 33 % des hommes sont surclassés ([définitions](#)) contre 30 % des femmes. Avant 35 ans le surclassement est moins fréquent mais l'écart entre les sexes est important, avec un quart des jeunes hommes surclassés, soit 6 points en plus que chez les jeunes femmes.

Figure 3 – Les femmes plus souvent déclassées que les hommes Situation vis à vis du dé(sur)classement (en %)

Les femmes plus souvent déclassées que les hommes		
	Femmes	Hommes
Déclassement	29	23
Ni déclassement, ni surclassement	41	44
Surclassement	30	33

- Source : Insee, Recensement de la population 2012

L'écart le plus défavorable aux femmes concerne les diplômées de second cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont 52 % à être déclassées, contre 32 % de leurs homologues masculins, soit un écart de 20 points. Le déclassement de ces diplômés s'est accru entre 1990 et 2012 et cette hausse est plus prononcée pour les femmes (+ 16 points contre + 12 points pour les hommes). Cet accroissement s'explique d'abord par une augmentation plus rapide du nombre de diplômés du second cycle que du nombre d'emplois qualifiés. De plus, sous l'effet de la crise, certains jeunes diplômés sont amenés à accepter des emplois plus faiblement qualifiés que ceux auxquels ils pourraient prétendre du fait de leur niveau de qualification.

Seules les titulaires du baccalauréat (général, technique ou professionnel) sont moins fréquemment déclassées que les hommes. Mais il s'agit de diplômés pour lesquels le déclassement est massif pour les deux sexes. Les diplômés du premier cycle du supérieur sont les plus égalitaires relativement au risque de déclassement, mais les hommes y sont plus fréquemment surclassés que leurs homologues féminines (14 points d'écart).

Les catégories socioprofessionnelles dans lesquelles la situation des femmes est la moins favorable comparativement à leur niveau de diplôme sont les techniciens, artisans, professions intermédiaires et contremaîtres-agents de maîtrise. Dans certaines catégories socioprofessionnelles il arrive que les femmes soient moins souvent déclassées que les hommes. Il s'agit de catégories situées en bas de l'échelle sociale ou peu rémunératrices : agriculteurs, ouvriers non qualifiés et employés administratifs d'entreprises.

Les femmes occupent souvent un emploi moins rémunéré

L'emploi féminin est d'ailleurs fortement concentré dans un nombre réduit de familles professionnelles, généralement à bas niveaux de salaires. Ainsi, 412 000 femmes, soit le quart des actives occupées de la région, travaillent dans des familles professionnelles féminisées à plus de 80 %. Parmi elles, 61 % sont assistantes maternelles, aides à domicile et aides ménagères, employées de maison, infirmières, sages-femmes, aides-soignantes et 15 % sont secrétaires ou secrétaires de direction. Les autres sont coiffeuses, employées en comptabilité, employées en libre service ou caissières. Les hommes sont majoritaires en revanche dans des fonctions que les stéréotypes de genre font voir comme relevant d'un rôle surtout masculin : les fonctions de direction, d'encadrement, ainsi que le travail en relation avec la matière (à l'exclusion du textile).

La part des femmes est marginale dans la construction, l'industrie et l'agriculture, et légèrement majoritaire dans le tertiaire ([figure 4](#)). Au sein de celui-ci, les hommes ne sont largement minoritaires que dans les services aux particuliers. Inversement, les femmes sont peu nombreuses dans le secteur du transport et de l'entrepôt. Parmi les fonctions dirigeantes, 73 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 82 % des cadres dirigeants sont des hommes.

Figure 4 – Des hommes majoritaires dans les fonctions dirigeantes et des femmes majoritaires dans les services aux particuliers Répartition selon le sexe des hommes et des femmes par secteurs professionnels et pour les fonctions de direction en %

Des hommes majoritaires dans les fonctions dirigeantes et des femmes majoritaires dans les services aux particuliers		
Fonctions dirigeantes	Proportion de femmes	Proportion d'hommes
Artisans-commerçants-chefs d'entreprises	27	73
Cadres et professions intellectuelles supérieures	40	60
<i>Dont cadres dirigeants</i>	18	82
Non-salariés	32	68
<i>Dont non-salariés employeurs</i>	24	76
Secteur d'activité	Proportion de femmes	Proportion d'hommes
Agriculture	28	72

Des hommes majoritaires dans les fonctions dirigeantes et des femmes majoritaires dans les services aux particuliers

Fonctions dirigeantes	Proportion de femmes	Proportion d'hommes
Industrie	30	70
BTP	11	89
Tertiaire	56	44
<i>Dont commerce</i>	47	53
<i>Dont transports et entreposage</i>	27	73
<i>Dont hébergement et restauration</i>	50	50
<i>Dont services aux entreprises</i>	46	54
<i>Dont services aux particuliers</i>	69	31
Total	48	52

- Source : Insee, Recensement de la population 2014 ; DADS 2013

Des inégalités de revenus plus fortes dans la région

En matière de revenus salariaux, Auvergne-Rhône-Alpes est plus inégalitaire que la moyenne nationale, avec 19 % d'écart entre le revenu médian des hommes et celui des femmes. C'est 2 points de plus que pour la France dans son ensemble. Les inégalités femmes-hommes sont les plus fortes aux deux extrémités de l'échelle des revenus. Les 10 % des femmes les plus riches gagnent 27 % de moins que les 10 % des hommes les plus riches. Les 20 % de femmes les plus pauvres gagnent 28 % de moins que leurs homologues masculins.

Alors qu'au niveau national le salaire annuel net des cadres dirigeants est supérieur de 25 % à celui des cadres dirigeantes, cet écart monte à 32 % dans la région.

Les secteurs d'activité expliquent en partie les inégalités de salaires

L'écart de salaire s'explique pour un tiers par une répartition différente des hommes et des femmes à l'intérieur des secteurs d'activité (salaire « équivalent temps plein », permettant de s'affranchir des différences dues aux écarts de quotité de travail). En effet, certains secteurs à forte composante masculine figurent parmi les plus rémunérateurs, tels l'industrie et les services aux entreprises. À l'opposé, les services à la personne emploient davantage de femmes et ont des niveaux de salaires nettement plus bas. Ainsi, la forte présence de l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes explique l'importance de l'écart de salaire entre femmes et hommes, plus fort dans la région qu'au plan national.

L'écart de salaire restant relève principalement d'éléments qu'on ne sait pas bien mesurer, comme la moindre valorisation de l'expérience professionnelle des femmes ([pour en savoir plus](#)). Les écarts entre hommes et femmes semblent se creuser dans la durée, et cela d'autant plus que les carrières sont linéaires. En effet, c'est pour les CDI que les écarts de revenus hommes-femmes sont les plus prononcés (21 % contre 12 % pour les CDD). Le revenu équivalent temps plein est plus inégalitaire lorsqu'on n'occupe qu'un seul poste dans l'année (21 % d'écart contre 18 % en cas de pluralité de postes durant l'année). Les inégalités de revenus sont bien moindres chez les jeunes (8 % d'écart hommes-femmes). Elles culminent à 30 % d'écart chez les 55 ans ou plus.

Les écarts de revenus entre hommes et femmes sont les plus importants dans les catégories socioprofessionnelles les plus masculinisées (22 % d'écart chez les cadres contre 10 % chez les employés). C'est également le cas dans les familles professionnelles les plus rémunératrices, telles les professions libérales, les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés et les cadres d'entreprises.

Une situation plus favorable à l'ouest de la région

En matière d'emploi, les écarts entre femmes et hommes sont plus faibles à l'ouest de la région. Ainsi, le Cantal est le département le plus égalitaire pour le taux d'emploi et les écarts de salaire. Le taux d'emploi des femmes y a le plus progressé (+ 11 points entre 1999 et 2014). Les femmes y sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes (5 points d'écart). Viennent ensuite la Haute-Loire, l'Allier et le Puy-de-Dôme, qui sont dans une situation plus égalitaire que la moyenne régionale, tant pour l'emploi que pour les salaires. La Haute-Loire se rapproche du Cantal, avec des femmes qui ont un fort avantage en matière de diplômes. En revanche, l'Allier, dans une situation économique difficile, se caractérise par un taux d'emploi des hommes peu élevé en lien avec un fort taux de chômage.

À l'opposé, le Rhône, la Loire et l'Ain sont marqués par les évolutions les moins favorables du taux d'emploi des femmes sur les quinze dernières années. Par ailleurs, les écarts de salaires non expliqués par l'effet de structure des activités y sont plus élevés. Ce sont des départements sous l'influence de Lyon, pôle d'emploi métropolitain attractif pour les plus diplômés. Les Rhodaniens sont souvent diplômés du supérieur, dans les mêmes proportions que les femmes.

En Isère, Savoie et Haute-Savoie, les écarts de salaires sont élevés, en lien avec une répartition de l'emploi différenciée selon le sexe, par secteur d'activité et quotité de travail, mais également par catégorie socioprofessionnelle.

Enfin, en Ardèche et surtout dans la Drôme, les écarts de taux d'emploi et de salaires entre femmes et hommes sont élevés. Dans ces départements qui cumulent ruralité et difficultés économiques, les femmes sont nettement surreprésentées dans les services à la personne, aux plus faibles rémunérations. En Ardèche, les écarts de taux d'emploi et de salaires sont néanmoins réduits par un niveau de diplôme nettement favorable aux femmes.

Encadré

Les femmes immigrées hors union européenne plus souvent inactives ou au chômage

Le taux d'activité des immigrées hors union européenne est inférieur de 12 points à celui des autres femmes (immigrées originaires de l'union européenne et non immigrées). Cet écart ne se retrouve pas pour les hommes immigrés hors union européenne. Selon le ministère de l'Intérieur, le taux d'activité des immigrées croît avec l'ancienneté de leur arrivée en France ([pour en savoir plus](#)). Mais parmi ces actives, beaucoup peinent à trouver ou conserver durablement un emploi. Ainsi, 30 % des femmes immigrées hors union européenne sont au chômage, 18 points au-dessus des autres femmes. Cet écart est plus élevé que celui mesuré entre les hommes immigrés hors union européenne et les autres hommes (12 points).

Ces difficultés s'expliquent en partie par la moindre qualification et le plus faible niveau de diplômes des immigrés hors union européenne. Elles s'expliquent également par leur orientation vers des professions plus fréquemment en déclin (ouvrier de l'industrie) ou en contrat précaire. Les femmes immigrées sont ainsi globalement surreprésentées dans les services aux particuliers (hôtellerie-restauration et services personnels et domestiques). Cependant, ces caractéristiques particulières n'expliquent qu'une partie de l'écart relevé.

L'emploi dans la fonction publique en 2016 L'emploi augmente sauf dans le versant territorial

Nathalie Donzeau, division Exploitation des fichiers administratifs, Insee, Jonathan Duval, département des études, des statistiques et des systèmes d'information, DGAFP

En France, fin 2016, 5,7 millions de salariés travaillent dans la fonction publique. Les effectifs augmentent de 0,4 % après s'être stabilisés en 2015. L'emploi progresse dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique hospitalière. En revanche, il diminue de 0,4 % dans la fonction publique territoriale, confirmant l'inflexion amorcée en 2015 (+ 0,1 %) après plusieurs années de croissance soutenue. Le nombre de contrats aidés baisse dans les trois versants. Hors contrats aidés, l'emploi public progresse de 0,5 %. Le volume annuel d'emploi en équivalent temps plein augmente de 0,3 %, soit moins que les effectifs de fin d'année.

La part des fonctionnaires parmi les agents publics est quasi stable, celle des contractuels augmente légèrement. Enfin, la progression de l'emploi public en 2016 correspond à une hausse du nombre d'entrants de + 4,2 %, supérieure à celle du nombre de sortants (+ 1,6 %).

INSEE PREMIÈRE N° 1691 Paru le : 15/03/2018

L'emploi public augmente entre fin 2015 et fin 2016, malgré la baisse des contrats aidés

En France, au 31 décembre 2016, la fonction publique emploie 5,67 millions de personnes ([figure 1](#)), soit 21 200 personnes de plus que fin 2015 (+ 0,4 %). Hors contrats aidés, les effectifs augmentent de 0,5 % après une année de stabilité. En revanche, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse de 8 400 en 2016, à 189 300 en fin d'année (– 4,2 %). Le recul concerne chacun des versants de la fonction publique.

Figure 1 - Effectifs par versant de la fonction publique

	2015		2016		Évolution sur un an (en %)	
	avec contrats aidés	hors contrats aidés	avec contrats aidés	hors contrats aidés	avec contrats aidés	hors contrats aidés
Effectif au 31 décembre¹ (en milliers)						
Fonction publique de l'État (FPE)	2 477,5	2 398,0	2 503,0	2 426,7	1,0	1,2
Fonction publique territoriale (FPT)	1 984,2	1 889,3	1 977,2	1 885,8	-0,4	-0,2
Fonction publique hospitalière (FPH)	1 186,6	1 163,3	1 189,3	1 167,7	0,2	0,4
Fonction publique (FPE + FPT + FPH)	5 648,3	5 450,6	5 669,5	5 480,2	0,4	0,5
Volume de travail en équivalent temps plein² (en milliers)						
Fonction publique de l'État (FPE)	2 345,8	2 293,3	2 362,2	2 311,0	0,7	0,8
Fonction publique territoriale (FPT)	1 844,2	1 770,2	1 836,8	1 761,8	-0,4	-0,5
Fonction publique hospitalière (FPH)	1 101,7	1 083,7	1 105,9	1 088,2	0,4	0,4

Figure 1 - Effectifs par versant de la fonction publique

	2015				2016				Évolution sur un an (en %)			
	avec aidés	contrats aidés	hors aidés	contrats aidés	avec aidés	contrats aidés	hors aidés	contrats aidés	avec aidés	contrats aidés	hors aidés	contrats aidés
Fonction publique (FPE + FPT + FPH)	5 291,7		5 147,1		5 304,9		5 161,0		0,3		0,3	

- 1. Postes principaux au 31 décembre.
- 2. Tout poste actif dans l'année.
- Lecture : les effectifs de la FPE, y compris bénéficiaires de contrats aidés, s'élèvent à 2 503 000 en 2016 et ont augmenté de 1 % en un an.
- Champ : France (hors Mayotte).
- Source : Insee, Siasp.

L'emploi augmente dans la FPE...

Dans la fonction publique de l'État (FPE), après deux années de stabilité, les effectifs progressent de 1,0 % (+ 25 500) entre la fin 2015 et la fin 2016, malgré une baisse de 3,9 % du nombre de contrats aidés. L'emploi augmente de 1,4 % dans les ministères (soit + 27 500 personnes) : la hausse au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche y contribue pour les deux tiers (+ 18 000 emplois supplémentaires). Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'enseignants et d'apprentis, mais aussi à celle d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Une partie de ces accompagnants étaient sous contrats aidés employés, par les collèges et lycées jusqu'en 2015 et sont devenus [contractuels](#) dépendant directement du ministère en 2016. Au ministère de la Justice, l'emploi augmente de 6 100 personnes. Outre des créations de postes, certains agents y sont désormais intégrés comme collaborateurs occasionnels du service public. Ces personnes participaient de façon occasionnelle aux missions du ministère (traducteurs-interprètes par exemple) et n'étaient pas comptabilisées dans ses effectifs. Enfin, les effectifs progressent également au ministère de la Défense (+ 3 700) avec la montée en puissance de la force opérationnelle terrestre, mais aussi au ministère de l'Intérieur (+ 2 400) avec la mise en place de plans de lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine annoncée en 2015.

En revanche, la baisse de l'emploi se poursuit dans les ministères économiques et financiers (– 2 300) et ceux de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (– 1 400).

Dans les établissements publics administratifs (EPA), l'emploi recule de 0,3 %, du fait du repli des effectifs de contrats aidés devenus contractuels (– 5,4 %, soit – 4 200 postes), notamment au sein des établissements scolaires.

... et baisse dans la FPT

Dans la fonction publique territoriale (FPT), après une stabilisation en 2015, l'emploi diminue de 0,4 % (– 7 000) entre la fin 2015 et la fin 2016. En particulier, le nombre de contrats aidés baisse de 3,8 % après plusieurs années de hausses importantes (+ 9,4 % en 2015, + 19,5 % en 2014). Hors contrats aidés, l'emploi dans la FPT diminue de 0,2 %. Y compris contrats aidés, il recule dans les départements (– 8 800 emplois, soit – 2,4 %) et progresse nettement dans les régions (+ 4 400, soit + 5,2 %). Ces évolutions résultent pour partie d'un changement de périmètre, avec la création en janvier 2016 des collectivités uniques de Guyane et de Martinique, issues de la fusion entre les départements et les régions. En 2016, leurs effectifs départementaux sont entièrement comptabilisés avec ceux des régions. Ainsi, au sein des régions, ces deux nouvelles collectivités comptent 7 100 postes. À champ constant, les effectifs baissent dans les départements (– 0,9 %) et aussi dans les régions (– 1,3 %). Dans le secteur communal, l'emploi recule de 0,2 %, la diminution étant entièrement due à celle du nombre de contrats aidés. Alors que l'emploi diminue dans les organismes communaux (– 1,2 %), il augmente nettement dans les organismes intercommunaux (+ 3,7 %) du fait d'un transfert de 12 600 agents des communes vers des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Dans la FPH, les établissements médico-sociaux sont dynamiques

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), la croissance des effectifs reste modérée (+ 2 700, soit + 0,2 % après + 0,3 % en 2015). Le nombre de contrats aidés chute (– 7,5 %). Hors contrats aidés, l'emploi augmente un peu plus vite qu'en 2015 (+ 0,4 % après + 0,2 %). La hausse des effectifs dans la FPH est entièrement portée par les établissements médico-sociaux (+ 2,1 % avec les contrats aidés et + 2,5 % hors contrats aidés), tandis que dans les hôpitaux, les effectifs sont stables.

Le volume d'emploi continue d'augmenter modérément

En moyenne, sur l'année 2016, la fonction publique emploie 5,3 millions d'[équivalents temps plein](#) (EQTP). Ce volume d'emploi évolue au même rythme qu'en 2015 (+ 0,3 % après + 0,2 %). En 2016, il augmente légèrement moins que les effectifs. Dans la FPE, il s'accroît après une baisse en 2015. Dans la FPH, le volume continue d'augmenter (+ 0,4 % après + 0,4 %). Dans ces deux versants, l'évolution d'ensemble est modérée par la hausse du nombre d'apprentis et de contractuels, dont le volume d'emploi est en moyenne inférieur à celui des autres agents. Dans la FPT, les effectifs en fin d'année et le volume d'emploi diminuent. Cette dernière baisse est plus forte sans les contrats aidés, dont le volume d'emploi augmente en 2016.

Les effectifs de contractuels s'accroissent

Fin 2016, le nombre de contractuels croît nettement (+ 2,8 %) et plus particulièrement dans la FPE (+ 4,8 %) et la FPH (+ 3,6 %) ([figure 2](#)). Dans la FPE, il augmente principalement au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, en raison de la hausse du nombre d'assistants d'éducation, d'AESH ou de contractuels enseignants dans les premier et second degrés. Il s'accroît aussi au

ministère de la Justice, où les collaborateurs occasionnels du service public sont comptabilisés comme contractuels. Dans la FPH, la hausse du nombre de contractuels s'explique principalement par des recrutements d'infirmiers et d'aides-soignants majoritairement effectués sous ce statut en 2016. Dans la FPT, le nombre de contractuels augmente plus faiblement (+ 0,2 %).

Figure 2 - Effectifs (en milliers) et évolutions par versant de la fonction publique et par statut

Figure 2 - Effectifs (en milliers) et évolutions par versant de la fonction publique et par statut

	2015	2016	Évolution sur un an (en %)
Fonction publique de l'État			
Fonctionnaires	1542,4	1545,8	0,2
Militaires	300,3	305,4	1,7
Contractuels	378,9	397,1	4,8
Autres catégories et statuts	176,3	178,3	1,1
Bénéficiaires de contrats aidés	79,4	76,3	-3,9
Fonction publique territoriale			
Fonctionnaires	1472,3	1469,3	-0,2
Contractuels	356,0	356,8	0,2
Autres catégories et statuts	61,0	59,7	-2,0
Bénéficiaires de contrats aidés	94,9	91,4	-3,8
Fonction publique hospitalière			
Fonctionnaires	836,4	832,9	-0,4
Contractuels	205,3	212,6	3,6
Autres catégories et statuts	121,6	122,1	0,4
Bénéficiaires de contrats aidés	23,3	21,6	-7,5

- Lecture : le nombre de fonctionnaires de la FPH s'établit à 832 900 fin 2016 ; il a baissé de 0,4 % entre fin 2015 et fin 2016.
- Champ : [postes principaux au 31 décembre](#), y compris bénéficiaires de contrats aidés, France (hors Mayotte).
- Source : Insee, Siasp.

En revanche, le nombre de [fonctionnaires](#) est quasi stable dans l'ensemble de la fonction publique (- 0,1 %). Il s'accroît légèrement dans la FPE (+ 0,2 %), mais baisse dans les autres versants. Leur part reste largement majoritaire quel que soit le versant considéré, mais elle diminue de 0,3 point (à 71,7 %) dans l'ensemble de l'emploi public hors militaires.

Dans la FPE, le nombre de militaires augmente de 1,7 %. Enfin, le nombre d'agents relevant des [autres catégories et statuts](#) croît dans la FPH (+ 0,4 %), en particulier en ce qui concerne les internes, et surtout dans la FPE (+ 1,1 %) du fait de recrutements plus nombreux d'apprentis.

Les femmes majoritaires dans les trois versants de la fonction publique

Les [agents de la fonction publique](#) présentent des caractéristiques très différentes selon les versants ([figure 3](#)). Dans la FPE, 53,1 % des salariés appartiennent à la catégorie A (mais 23,5 % hors enseignants). Ils sont 32,3 % dans la FPH et 9,2 % dans la FPT. Les agents sont le plus souvent de catégorie C dans la FPT (76,2 %) et dans la FPH (49,0 %). La catégorie C ne représente que 21,3 % des agents de la FPE, mais sa part augmente de 0,4 point en 2016 avec la hausse du nombre d'apprentis. Dans la FPH, la part des agents de catégorie A s'accroît de 0,6 point par rapport à fin 2015, tous les infirmiers étant désormais recrutés dans cette catégorie.

Figure 3 - Caractéristiques des salariés par versant de la fonction publique
en %

Figure 3 - Caractéristiques des salariés par versant de la fonction publique

	Fonction publique de l'État (FPE)	Fonction publique territoriale (FPT)	Fonction publique hospitalière (FPH)	Fonction publique (FPE + FPT + FPH)
--	-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Figure 3 - Caractéristiques des salariés par versant de la fonction publique

	Fonction publique de l'État (FPE)	Fonction territoriale publique (FPT)	Fonction hospitalière (FPH)	Fonction publique (FPE + FPT + FPH)
Catégorie hiérarchique¹				
Catégorie A	53,1	9,2	32,3	33,5
Catégorie B	24,3	13,9	18,7	19,5
Catégorie C	21,3	76,2	49,0	46,2
Indéterminée	1,3	0,7	0,0	0,8
Âge				
Moins de 25 ans	5,9	5,0	5,8	5,6
25-34 ans	20,6	15,4	26,0	19,9
35-49 ans	43,4	40,4	38,4	41,3
50 ans ou plus	30,1	39,2	29,8	33,2
Sexe				
Femmes	56,2	60,9	77,7	62,4
Durée de travail				
Temps partiel ²	18,2	28,1	23,8	22,8

- 1. Une catégorie hiérarchique a été attribuée aux non-titulaires selon leur code grade et tous les bénéficiaires de contrats aidés sont classés ici en catégorie C.
- 2. Inclut les temps non complets et incomplets.
- Champ : [postes principaux au 31 décembre](#), y compris bénéficiaires de contrats aidés, France (hors Mayotte).
- Source : Insee, Siasp.

Les agents publics ont en moyenne 43 ans fin 2016. La part des agents de 50 ans ou plus continue d'augmenter et représente 33,2 % de l'ensemble des effectifs de la fonction publique. Ils sont particulièrement nombreux dans la FPT (39,2 %). En revanche, la part des 35-49 ans (41,3 % des agents publics) et celle des 25-34 ans (19,9 %) continuent de reculer.

La proportion de femmes, déjà majoritaires dans tous les versants de la fonction publique, et particulièrement dans la FPH (77,7 %), croît légèrement et atteint 62,4 % des salariés. Le milieu scolaire, déjà fortement féminisé, contribue pour une grande part à cette hausse, avec davantage d'assistantes d'éducation et d'enseignantes.

Enfin, 22,8 % des salariés de la fonction publique travaillent à [temps partiel](#), à [temps incomplet ou non complet](#). La part d'agents à temps partiel reste relativement stable (+ 0,1 point) dans l'ensemble des versants. La FPE reste le versant dans lequel la part des agents à temps partiel est la plus faible (18,2 %) malgré une hausse de 0,4 point. Le plus souvent, il s'agit d'un temps partiel à 80 %, qui concerne 30,7 % de l'ensemble des agents à temps partiel.

Le nombre d'entrants augmente fortement dans la FPE

En 2015, le nombre d'entrants était supérieur de 5 800 au nombre de sortants. L'écart fait plus que tripler en 2016 ([figure 4](#)), car le nombre d'entrants, présents au 31 décembre 2016 mais absents au 31 décembre 2015, augmente plus fortement que le nombre de sortants (+ 4,2 % contre + 1,6 %).

Figure 4 - Nombre d'entrants et de sortants en 2015 et 2016, par statut et par versant
en milliers

Figure 4 - Nombre d'entrants et de sortants en 2015 et 2016, par statut et par versant

	Tous statuts		FPE		FPT		FPH		Fonctionnaires		Contractuels		Militaires		Autres catégories et statuts		Contrats aidés	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Nombre d'entrants	470	490	203	219	168	171	99	100	75	74	245	260	23	32	35	37	92	88
Nombre de sortants	-465	-472	-200	-193	-170	-183	-95	-96	-153	-163	-182	-182	-25	-23	-32	-34	-73	-71

- Lecture : en 2015, 203 000 personnes sont entrées dans la fonction publique comme salariées de la FPE.
- Champ : [postes principaux au 31 décembre](#) qu'on peut suivre d'une année sur l'autre, France (hors Mayotte).
- Source : Insee, Siasp.

Dans la FPE, le nombre d'entrants augmente de 7,9 % et celui des sortants diminue de 3,6 %. La forte hausse des entrants dans ce versant provient tout d'abord de la progression du nombre de contractuels (+ 13,8 %), dont 1 500 professeurs, 4 400 assistants d'éducatifs et AESH, ainsi que de l'intégration des collaborateurs occasionnels du service public. Elle résulte aussi des importants recrutements de militaires (+ 38,5 % de militaires entrants en un an). Enfin, le plan de relance de l'apprentissage dans la FPE explique l'augmentation du nombre d'entrants des autres catégories et statuts (+ 18,1 %). En revanche, le nombre de fonctionnaires entrants diminue (- 1,3 %) et celui des entrants bénéficiaires d'un contrat aidé se replie nettement (- 14,4 %).

La baisse des sortants dans la FPE est due aux militaires (1 300 sortants en moins, soit - 5,2 % par rapport à 2015) et aux sorties de contrats aidés qui chutent (- 8 900 sortants par rapport à 2015) et retrouvent leur niveau de 2014. La forte baisse des sorties de contrats aidés s'explique par deux facteurs. D'une part, 2015 était marquée par un niveau élevé de bénéficiaires sortants, en raison notamment de la suppression des contrats d'avenir professeur. D'autre part, au ministère de l'Éducation nationale, des contrats aidés ont été transformés à la rentrée 2016 en contrat d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

La FPT est le seul versant dans lequel le nombre de sortants est supérieur à celui des entrants et ce, pour la deuxième année consécutive, l'écart passant de 1 700 en 2015 à 12 000 en 2016. Le nombre d'entrants augmente de 1,8 % en 2016 (après - 9,8 % en 2015) sous l'effet d'une hausse de 5,6 % du nombre de bénéficiaires de contrats aidés entrants. Le nombre de contractuels entrants progresse de 0,8 %, après - 10,9 % en 2015. Quant au nombre de fonctionnaires entrants, il baisse de 0,9 %, de façon beaucoup plus modérée qu'en 2015 (- 11,0 %).

Le nombre global de sortants dans la FPT augmente (+ 7,8 %) dans des proportions plus importantes que les entrants. La hausse du nombre de sortants est particulièrement marquée parmi les fonctionnaires (+ 14,5 %) et surtout parmi les bénéficiaires de contrats aidés (+ 21,8 %). Cet accroissement concerne tous les types d'employeurs à l'exception des établissements départementaux.

Enfin, dans la FPH, les flux sont beaucoup plus faibles. Le nombre d'entrants y progresse de 0,7 % et celui des sortants de 1,7 %. Les contractuels s'y distinguent des autres statuts, avec des entrées en hausse (+ 4,1 %). Les contractuels sont également les seuls dans ce versant pour lesquels le nombre de sortants diminue (- 1,7 %).

Ainsi, la rotation du personnel sur la base des entrées-sorties augmente dans chacun des versants : à 8,3 % dans la FPE (+ 0,1 point), 9,0 % dans la FPT (+ 0,5 point) et 8,2 % (+ 0,1 point) dans la FPH. Ce [taux de rotation](#) ne tient pas compte des mouvements infra-annuels.

En 2016, les parts des interruptions temporaires d'activité et des postes de courte durée sont stables

Le nombre de salariés de la fonction publique qui interrompent momentanément leur activité en 2016 augmente de 7 100 personnes, mais leur part dans l'ensemble des salariés présents fin 2015 et fin 2016 reste quasiment stable (4,0 %, soit + 0,1 point ; [figure 5](#)). Ces interruptions peuvent être dues à un congé longue maladie ou à une période entre deux contrats. Leur durée moyenne, d'un peu moins de trois mois, ne varie pas. Enfin, la probabilité de s'interrompre une partie de l'année est fortement liée au statut d'activité : 14,3 % des contractuels s'interrompent pendant l'année, contre 2,1 % des fonctionnaires.

Figure 5 - Part des salariés en poste une partie de l'année (hors entrants et sortants)
en %

Figure 5 - Part des salariés en poste une partie de l'année (hors entrants et sortants)

		Part des salariés présents fin 2015 et fin 2016, inactifs en cours d'année ¹	Part des salariés actifs dans la fonction publique en 2016, absents fin 2015 et fin 2016 ²
Ensemble	fonction publique	4,0	4,0

Figure 5 - Part des salariés en poste une partie de l'année (hors entrants et sortants)

	Part des salariés présents fin 2015 et fin 2016, inactifs en cours d'année ¹	Part des salariés actifs dans la fonction publique en 2016, absents fin 2015 et fin 2016 ²
FPE	3,8	3,1
FPT	3,9	5,3
FPH	4,5	3,6
Fonctionnaires	2,1	0,2
Contractuels	14,3	16,6
Militaires	0,5	1,3
Autres catégories et statuts	6,0	2,6
Contrats aidés	7,9	4,0

- 1. Salariés décrits par le poste principal au 31 décembre 2016.
- 2. Salariés décrits par leur poste principal annuel ou, à défaut, par leur poste le plus long.
- Lecture : en 2016, 4,0 % des salariés de la fonction publique présents fin 2015 et fin 2016 ont interrompu leur activité en cours d'année et 4,0 % des personnes actives dans la fonction publique en 2016 étaient absentes fin 2015 et fin 2016.
- Champ : [postes principaux au 31 décembre](#) qu'on peut suivre d'une année sur l'autre, France (hors Mayotte).
- Source : Insee, Siasp.

Le nombre de salariés n'ayant travaillé dans la fonction publique qu'une partie de l'année en 2016 augmente de 2,0 %, soit 4 700 personnes de plus qu'en 2015. Leur proportion parmi l'ensemble des personnes en activité tout ou partie de l'année dans la fonction publique est quasi stable, passant de 3,9 % en 2015 à 4,0 % en 2016. La très grande majorité de ces salariés sont contractuels (87,1 %). Ainsi, 16,6 % des contractuels actifs en 2016 entrent et sortent en cours d'année, contre seulement 0,2 % des fonctionnaires actifs en 2016. En moyenne, la durée d'activité des salariés n'ayant travaillé qu'une partie de l'année dans la fonction publique est, en 2016, de 3,4 mois.

Pour en savoir plus